



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024 SOMMAIRE DES ANNEXES AUX DELIBERATIONS

– Première partie –

FINANCES – RESSOURCES

20240215_1- ANNEXE 1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil municipal du 15 février 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. UN CONTEXTE GENERAL ENTRE INCERTITUDES ET RESILIENCE	4
1. LES ORIENTATIONS NATIONALES POUR 2024	4
2. LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL	7
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE FONCTIONNEMENT SUR LA PERIODE 2024-2026	15
1. UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT ENCADREE	16
2. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCADREES	22
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT 2024-2026	30
1. LE REMBOURSEMENT PREVISIONNEL DU CAPITAL DE LA DETTE	31
2. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVISIONNELLES	31
3. LES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	44
4. LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 1 ^{ER} JANVIER 2024 ET EVOLUTION DE LA DETTE	47
IV. CONCLUSION	51

Introduction

Un débat sur les orientations budgétaires de la Commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) répond aux obligations légales :

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants,
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif,
- le débat n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit faire l'objet d'une délibération (prise d'acte) afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en Conseil Municipal deux mois avant le vote du budget s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques, est présenté par le Maire au Conseil municipal et doit désormais comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi (n°2018-32) de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018. L'article 13 dispose ainsi que les collectivités devront présenter, dans le ROB, les objectifs d'évolution :

- des dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
- du besoin annuel de financement.

La libre administration des collectivités territoriales est un principe fort de la constitution française. Cependant les communes, notamment en matière financière, dépendent forcément des décisions prises par l'Etat. Les lois de finances, documents établis annuellement par le Gouvernement et validés par la représentation nationale, détaillent l'évolution des liens financiers entre l'Etat et les Collectivités.

Il est en ce sens important, avant de détailler les orientations budgétaires de la commune, d'illustrer les dispositions relatives aux collectivités territoriales indiquées dans la loi de finance 2024 ainsi que les autres réformes pouvant impacter financièrement notre commune.

I. Un contexte général entre incertitudes et résilience

La constitution française garantit l'autonomie des collectivités territoriales, mais les communes, particulièrement sur le plan financier, restent largement dépendantes des choix de l'État.

La loi de finances établie chaque année par le gouvernement et approuvée par la représentation nationale, détaille les évolutions des liens financiers entre l'État et les collectivités.

Ainsi, avant de dévoiler les grandes lignes budgétaires de la commune, il est essentiel de mettre en lumière les dispositions liées aux collectivités territoriales dans la loi de finances 2024, ainsi que d'autres réformes susceptibles d'avoir un impact financier sur la commune.

1. Les orientations nationales pour 2024

a. Une rigueur budgétaire toujours au programme

La loi de Finances 2024 navigue dans un contexte économique inflationniste, complexe et imprévisible, marqué par une montée des taux d'intérêt et d'importantes incertitudes géopolitiques.

Malgré cela, ses objectifs demeurent nets : combat contre l'inflation, investissements, notamment dans la transition écologique, et réduction du déficit public conformément à la trajectoire de désendettement visée d'ici 2027.

Selon les projections actuelles, le déficit public pour 2023 est estimé à 4,9% du PIB, en baisse par rapport aux 5,0% initialement prévus dans le PLF 2023. Cette diminution s'explique en partie par la baisse des prix de l'énergie, atténuant ainsi le coût des mesures de soutien mises en place.

La loi de finances 2024 se fixe pour objectif de réduire le déficit public à 4,4% du PIB. Il est important de noter que la majeure partie du déficit public en France repose sur l'État, les collectivités territoriales étant tenues d'adopter un budget équilibré.

Solde des administrations publiques exprimé en % du PIB

	Exécution 2022	Révisé 2023	Prévision 2024
État	-5,7%	-5,3%	-4,6%
Organismes divers d'admin. centrale	0,5%	-0,1%	-0,1%
Admin. publiques locales	0,0%	-0,3%	-0,3%
Admin. de sécurité sociales	0,4%	0,7%	0,6%
Total	-4,8%	-4,9%	-4,4%

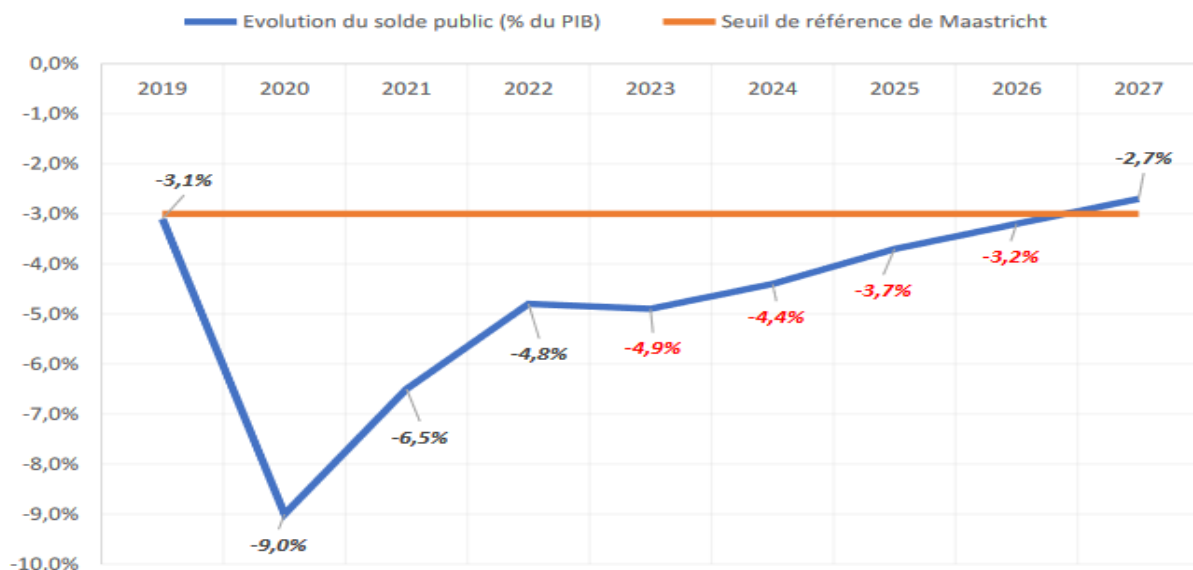
Le budget 2024 vise à réduire le déficit public de 0,5 point de PIB en tablant sur une baisse de l'inflation (2,6% contre 4,9% en 2023), une croissance plus rapide (1,4% contre 1,0% en 2023), et la sortie progressive des mesures temporaires liées à l'augmentation des prix de l'énergie, tout en anticipant une hausse des taux d'intérêt et la charge de la dette.

Selon les prévisions gouvernementales, cette approche stabiliserait l'endettement public à 109,7% du PIB, bien que des incertitudes subsistent.

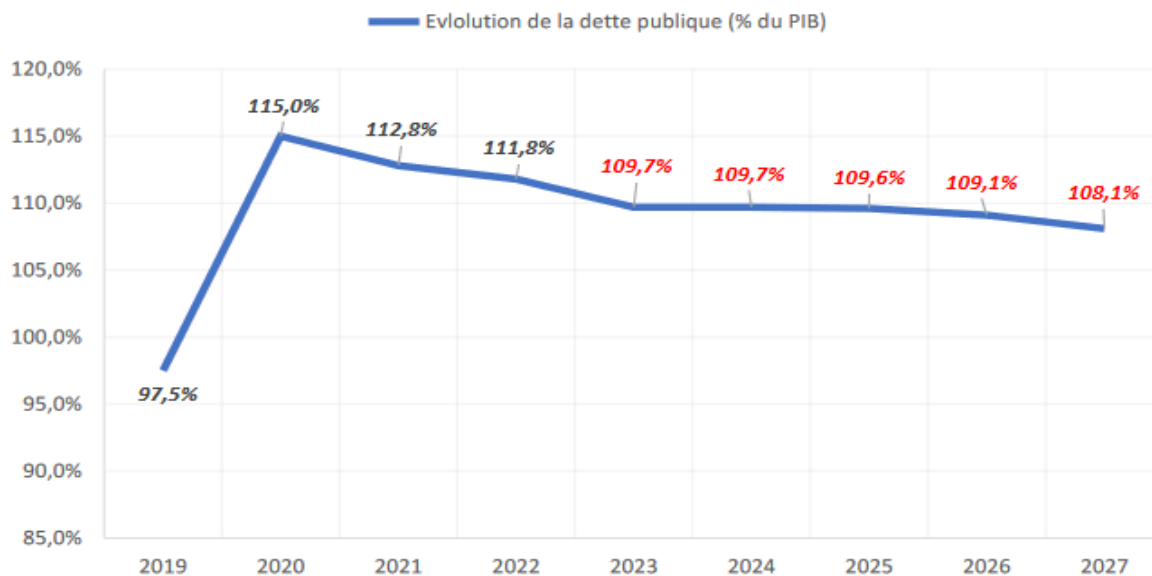
Aligné sur la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPPF) 2023-2027, le projet de budget maintient le cap pour ramener le déficit sous les 3% du PIB d'ici la fin du quinquennat, tel que prévu dans le PLF 2023 et confirmé dans le PLF 2024.

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPPF) pour la période 2023-2027 établit la trajectoire financière à moyen terme jusqu'en 2027, détaillant les moyens nécessaires pour l'atteindre. L'objectif est de ramener le déficit public en dessous de 3,0% du PIB d'ici 2027.

Il vise à réduire le déficit public tout en maîtrisant les dépenses et les prélèvements obligatoires. Le LPPF actualisé a pour objectif de ramener le déficit public en dessous de 3,0 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans, visant une cible de 2,7 % en 2027. Cela s'inscrit dans le respect des critères de discipline budgétaire énoncés dans le traité de Maastricht, tout en finançant des priorités telles que le soutien aux entreprises, l'emploi et les transitions écologique et numérique.



En même temps, il anticipe une réduction de la dette publique à 108,1 % du PIB d'ici 2027, comparé à 111,8 % en 2022.



Pour réussir, il sera crucial de contrôler les dépenses publiques. La part de la dépense publique par rapport au PIB serait ainsi réduite de 55,9% en 2023 à 53,8% en 2027. Cet effort principalement dirigé vers l'État et les administrations centrales implique une diminution annuelle de 0,9% de leurs dépenses (hors charge de la dette).

Les collectivités territoriales devraient également réduire leurs dépenses de 0,3% par an, tandis que les dépenses des administrations de sécurité sociale augmenteraient de 0,4% chaque année.

b. Loi de finances 2024 et collectivités territoriales

La loi de finances 2024 n'entraîne pas de changements significatifs pour les collectivités locales. Cependant, certaines mesures affectent directement le bloc communal.

En 2024, les aides financières de l'État aux collectivités territoriales, excluant les mesures exceptionnelles, atteindront 54 Mds€, représentant une augmentation de 1,1 Mds€ par rapport à la loi de finances initiale de 2023.

En 2024, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bénéficie d'un abondement de 220M€**, principalement alloué à la croissance des dotations de péréquation. Cette injection se traduira par une augmentation de 90M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de 100 millions pour la dotation de solidarité rurale (DSR). Les 30 M€ restants financeront un tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024.

Avec cette enveloppe additionnelle, plus de 60 % des communes devraient constater une "augmentation" de leur DGF en 2024. **La commune de Eybens n'en bénéficiera pas.**

Pour maintenir la stabilité des concours financiers aux collectivités conformément à la loi de finances de 2023, des "variables d'ajustement" (un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales) sont utilisées. Alors qu'en 2023, seuls les départements étaient

concernés, tous les niveaux de collectivités le sont en 2024 : les régions (-30 millions), le bloc communal (-27 millions) et les départements (-10 millions).

La suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), déjà réduite de moitié en 2023, se poursuivra jusqu'à sa disparition complète d'ici la fin du quinquennat, confirmée par la loi de finances 2024 qui étale cette suppression sur quatre ans. En parallèle, le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET), qui englobe la CVAE et la cotisation foncière des entreprises (CFE), sera également ajusté à la baisse sur une période de quatre ans.

Cet impôt, payé par les entreprises, est collecté sur le territoire par la Métropole Grenoble Alpes.

2. Le contexte financier local

a. Des tensions budgétaires pour les collectivités

L'année 2023 semble marquer la fin des premières quarante années de la décentralisation, symbolisée par une période de difficultés liées à la pandémie et à la crise énergétique. Les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux ont été sensiblement bouleversées. Malgré une croissance potentielle de la fiscalité directe et des mesures de soutien, la reprise des dépenses d'action sociale, la hausse des prix énergétiques et alimentaires, la croissance inévitable de la masse salariale, ainsi que la diminution des droits de mutation et le ralentissement de la TVA, entraîneraient une baisse de l'autofinancement.

Les résultats positifs de fin 2022 peuvent être interprétés comme un sursaut temporaire. L'avenir reste incertain, mais des perspectives optimistes reposent sur un ralentissement de l'inflation, une reprise économique, et une amélioration de l'emploi, favorisant ainsi les réponses locales aux difficultés rencontrées par les ménages.

Cependant, l'évolution des finances locales sera profondément influencée par des changements rapides, tels que la réduction des leviers fiscaux classiques au profit d'une fiscalité dédiée, la substitution des subventions ciblées aux dotations globales, et une dépendance accrue aux contextes socio-économiques nationaux. La transition écologique, les coûts associés, et les défis liés à la capacité humaine des collectivités locales ajoutent des complexités.

La gestion locale ne semble pas revenir vers le passé, mais plutôt s'orienter vers l'inconnu, exigeant des innovations, des changements de cadres, et une vision claire.

Bien que la situation relativement favorable à la fin de 2022 ait apporté un certain soulagement aux collectivités pour aborder l'année 2023, elles restent confrontées aux défis persistants de l'inflation et de la hausse des frais de personnel. Les recettes courantes sont susceptibles de ralentir. Malgré une dynamique maintenue des investissements, ces derniers pourraient être partiellement financés par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Dans un contexte tendu, les collectivités locales anticipent des marges de manœuvre réduites pour l'année 2024. Elles devront faire face aux répercussions de la forte augmentation des

prix tout en répondant aux exigences des investissements nécessaires et du renouvellement des équipements pour accomplir la transition écologique, ainsi qu'aux nouvelles dépenses salariales.

b. Un budget 2024 métropolitain sous forte contrainte

En 2024, Grenoble Alpes Métropole se fixe l'objectif de construire un budget face à d'énormes défis sociaux, écologiques et démocratiques, conformément à ses ambitions locales, nationales et européennes dans un contexte mondial marqué par les guerres, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles.

Les orientations budgétaires s'appuient sur les priorités politiques énoncées dans des documents clés tels que la feuille de route de la majorité, la programmation budgétaire d'Investissement, et le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, tous adoptés en 2022.

Les recettes de la Métropole bénéficient de l'inflation persistante, bien que leur progression soit plus modérée qu'en 2023. Les compensations de TVA liées à la suppression de la CVAE et de la taxe d'habitation sur les résidences principales devraient augmenter de 4,5%, conformément à l'évolution prévue de la TVA nationale pour 2024.

Concernant les concours financiers de l'État, les collectivités territoriales, dont la Métropole, contribueront au financement de certaines mesures prévues dans la loi de finances 2024. La dotation globale de fonctionnement de la Métropole sera réduite d'environ -1,6%, entraînant une perte de recettes estimée à 1M€. De plus, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) subira une diminution, une première depuis 2020.

Dans le même temps, les mesures gouvernementales décidées en 2023, positives, concernant les rémunérations des agentes et agents publics ont fortement impacté le budget des collectivités et sont à considérer en année pleine sur 2024. D'autres mesures prendront effet au début de l'année 2024 et engendrent à nouveau des dépenses supplémentaires. L'ensemble des budgets de la Métropole sont concernés.

En ce qui concerne les charges financières, les décisions de la Banque Centrale Européenne (BCE) ont entraîné une augmentation des taux d'intérêt, ayant un impact considérable sur les frais financiers. Simultanément, le phasage actuel de la programmation des investissements conduit à un accroissement des montants prévisionnels, entraînant un recours accru à l'emprunt malgré la réduction des marges de manœuvre en fonctionnement.

Pour garantir la soutenabilité financière des ambitions du budget principal, celui de 2024 prévoit une augmentation de la cotisation foncière des entreprises. Les budgets annexes maintiennent leur équilibre financier grâce à leurs ressources propres.

Le niveau de dépenses réelles d'investissements consolidées pour l'ensemble des budgets serait de 276M€ en 2024, en hausse de 16M€ par rapport à ce qui était prévu dans le Budget Primitif de 2023, avant toute priorisation ou décalage de projets et hors emprunt d'équilibre.

Actuellement, avec une faible proportion des dépenses d'investissement couverte par l'épargne nette, la budget 2024 de Grenoble Alpes Métropole prévoit de recourir davantage à l'endettement, d'autant plus que les nouveaux emprunts sont plus coûteux. Le besoin d'emprunts pour équilibrer les budgets est estimé à 194,6M€, comparé aux 189M€ prévus dans le Budget Primitif de 2023. En empruntant 194,6M€ fin 2024 avec un taux de 3,68% sur 20 ans, les intérêts engendrés représenteraient plus de 6,9M€ en 2025 et 71,54M€ sur 20 ans. Comme de coutume, ces chiffres seront ajustés en fonction des réalisations annuelles.

L'encours de dette consolidé, net du fonds de soutien, au 1er janvier 2024, est estimé à 844,6M€, en progression de 46,4M€ par rapport aux 798,3M€ du 1er janvier 2023.

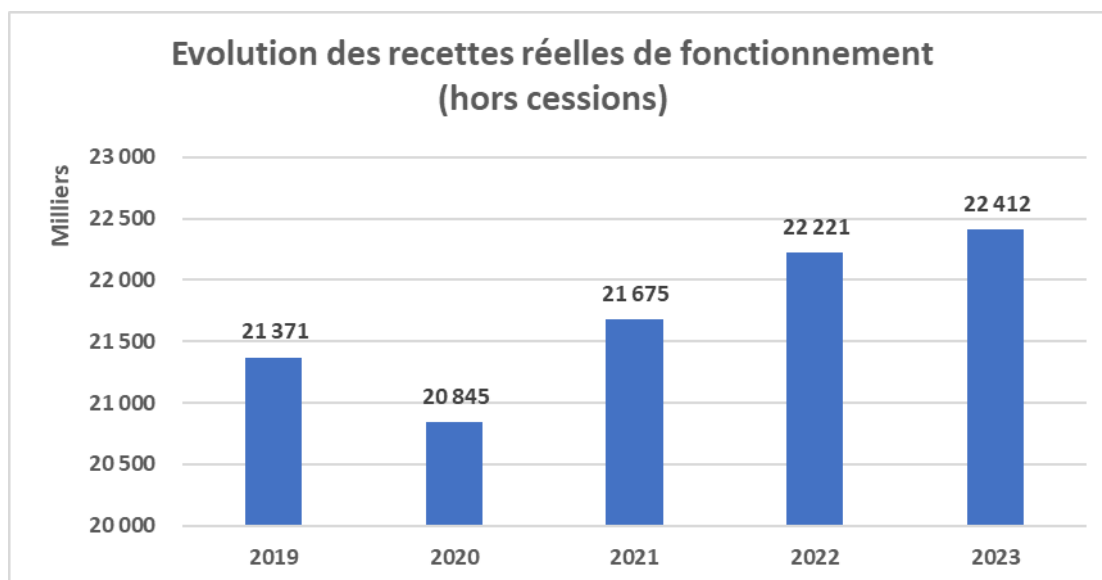
Dans les années à venir, l'un des défis majeurs de la Métropole sera de préserver sa capacité d'investissement pour garantir les transitions nécessaires.

Outre l'augmentation du taux de CFE, la Métropole s'engage à assurer la viabilité de ses dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale et les frais généraux. Des premières mesures ont été identifiées dès le budget 2024, comprenant la régulation du recours aux emplois non permanents, la réduction du parc de véhicules, et l'optimisation du matériel informatique. Ces actions seront approfondies dans les années à venir.

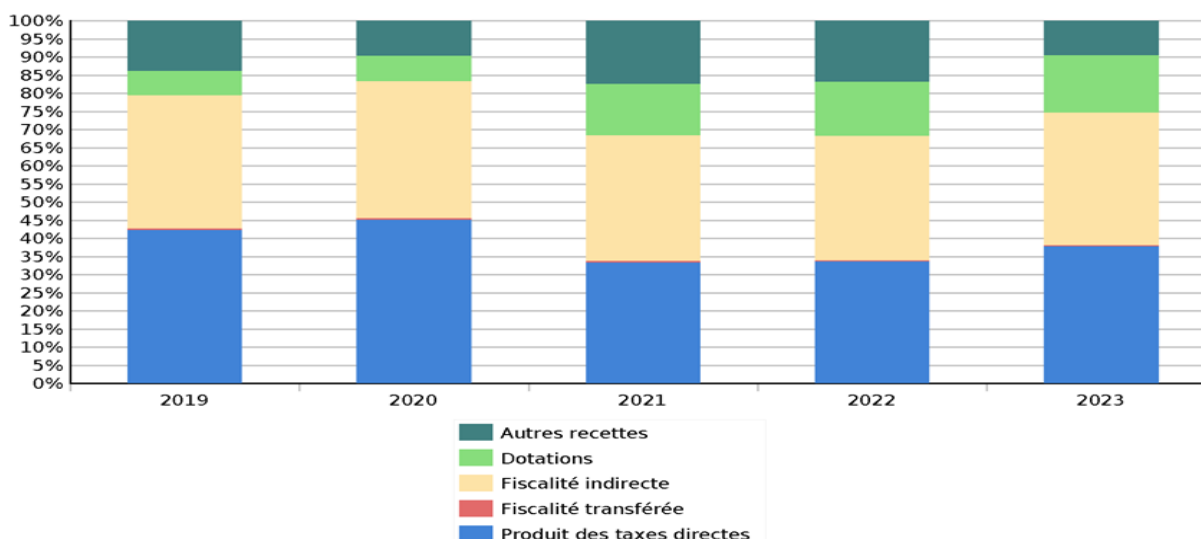
c. Une situation budgétaire eybinoise sous contrainte

La commune d'Eybens n'échappe pas aux grandes tendances explicitées ci-avant.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) sont en légère augmentation (+5%) sur la période 2019-2023. ¹ Elles ont évolué et sont structurées ainsi :



¹ Les chiffres 2023 sont prévisionnels dans l'attente de la consolidation des résultats



Les ressources fiscales de la commune représentent une part prépondérante des recettes totales (85%).

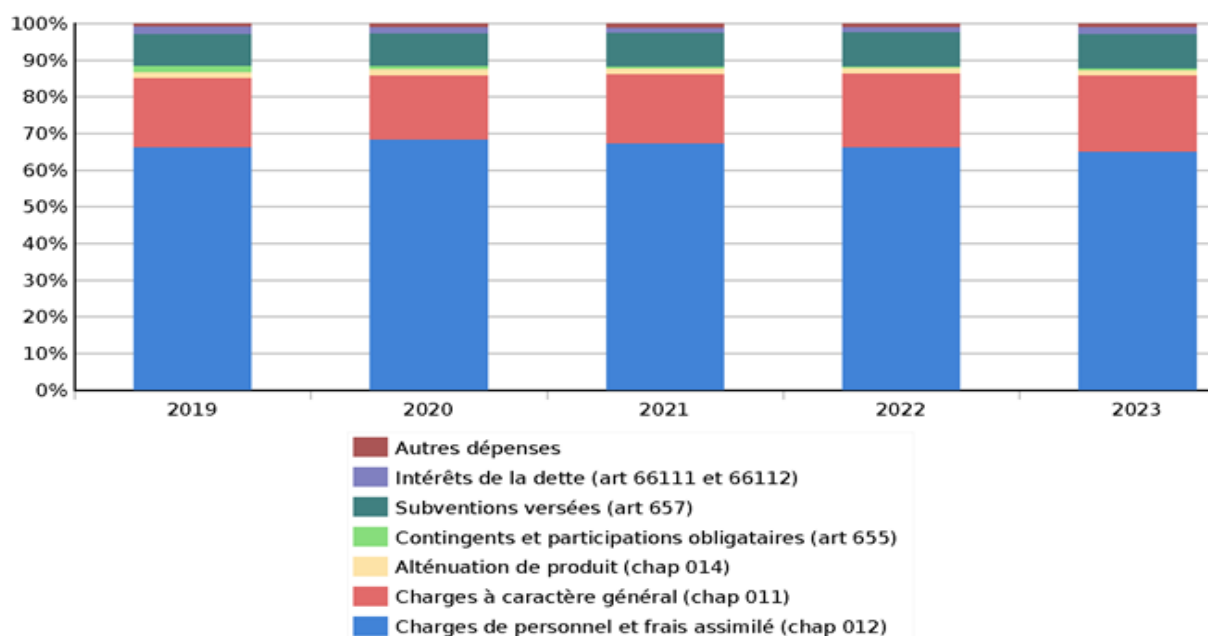
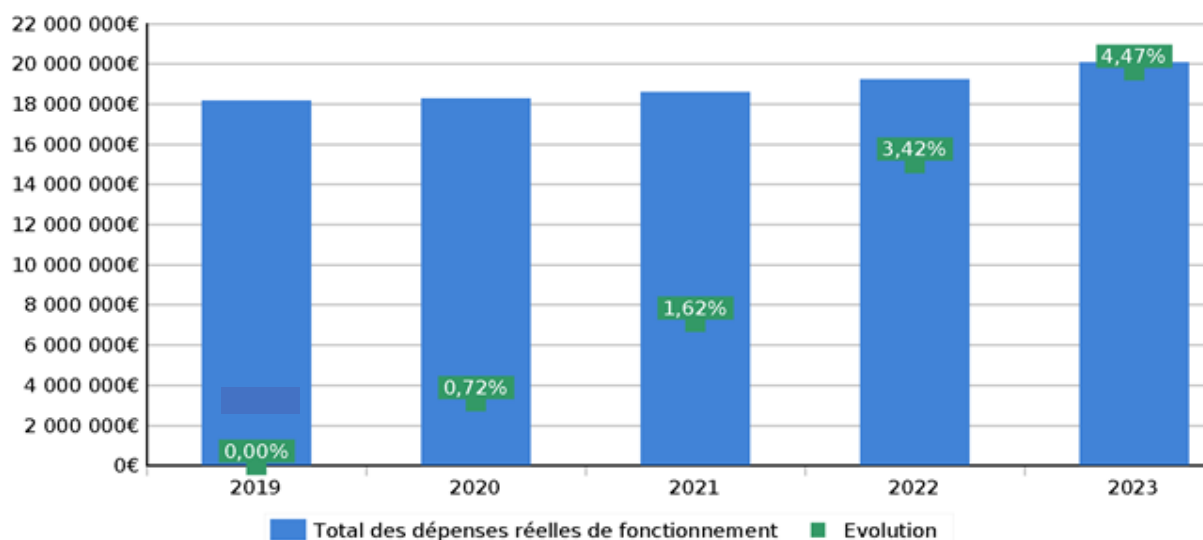
Dans ces ressources fiscales, on y retrouve notamment :

- Fiscalité directe : le produit de la taxe foncière bâti
- Fiscalité « indirecte » et transférée : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire

Sur la période 2019 à 2023, le produit de la fiscalité directe est en progression de 13%. Cette hausse est due à la dynamique physique des bases, à leur revalorisation annuelle en fonction de l'indice d'inflation (IPCH).

	Rétrospective				
	2019	2020	2021	2022	2023
Produit des taxes directes (73111)	9 324 244	9 533 372	7 880 339	8 085 507	8 466 176
<i>Evolution n-1</i>		2,24%	- 17,34%	2,60%	4,71%
Compensations TFB Locaux industriels	0	0	1 960 116	2 053 570	2 200 356
<i>Evolution n-1</i>				4,77%	7,15%
Rôles supplémentaires	147 833	2 498	5 823	45 181	28 661
<i>Evolution n-1</i>		- 98,31%	133,11%	675,91%	- 36,56%
Produit des contributions directes	9 472 077	9 535 870	9 846 278	10 184 258	10 695 193
<i>Evolution n-1</i>		0,67%	3,26%	3,43%	5,02%

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement a été de +10% sur la période 2019-2023. Ces dépenses ont évolué et se répartissent de la manière suivante :



L'augmentation des charges à caractères générales est « portée » par l'inflation et le coût de l'énergie. Sur la période 2019-2023, ce poste a augmenté de 22%.

	Rétrospective				
	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général (chap 011)	3 409 656	3 224 276	3 510 029	3 850 412	4 165 494
Evolution n-1		- 5,44%	8,86%	9,70%	8,18%

Les charges de personnel ont augmenté de 8,5 % sur cette même période sous le triple effet du glissement vieillissement technicité (GVT), de la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP) et des décisions nationales de revalorisation (hausse du point d'indice +5%, révisions des grilles catégories C et B)

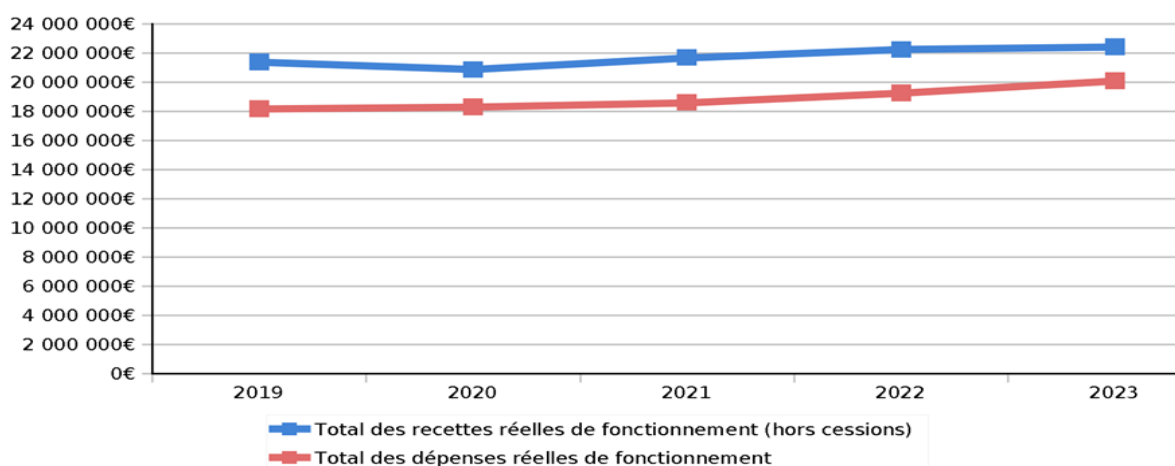
Ces charges de personnel représentent 65% des dépenses réelles en 2023 contre 66% en 2019.

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	21 371 306	20 845 097	21 675 121	22 221 252	22 412 266
Evolution n-1		-2,46 %	3,98 %	2,52 %	0,86 %
Dépenses de fonctionnement	18 164 839	18 295 409	18 591 985	19 228 636	20 088 646
Evolution n-1	0	0,72 %	1,62 %	3,42 %	4,47 %

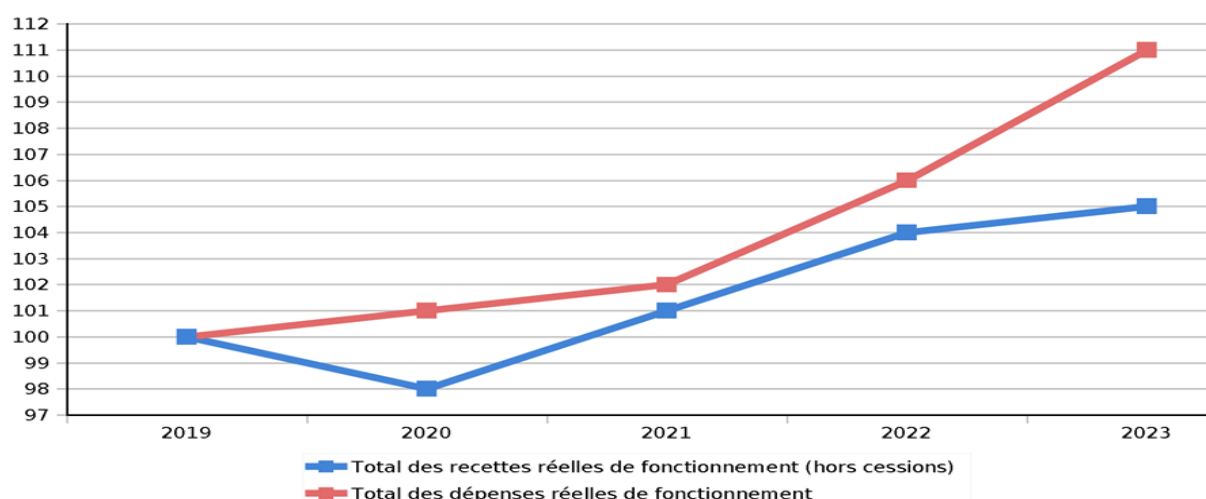
Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre.

Effet de ciseau



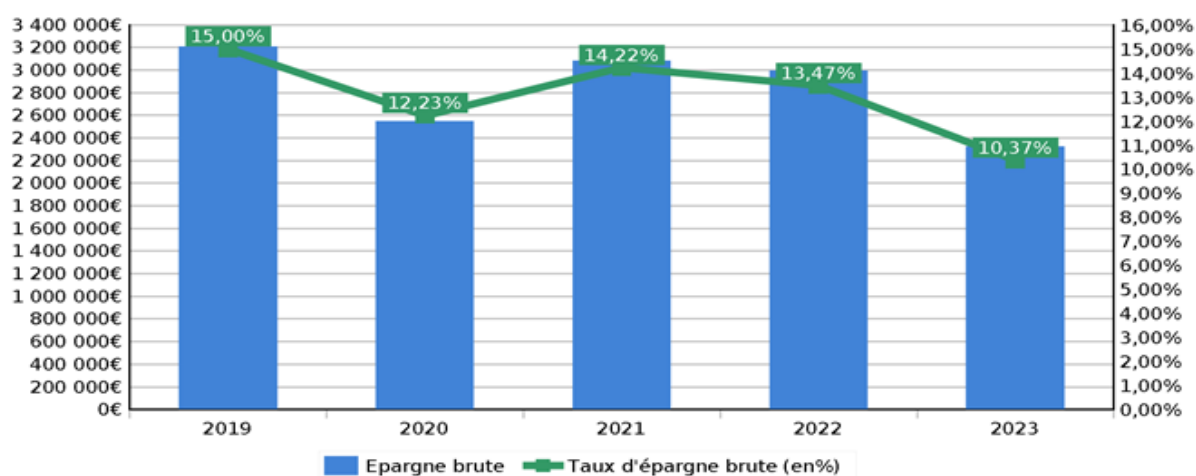
Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes (hors cessions) en base 100. Si l'évolution des dépenses est supérieure à l'évolution des recettes, alors un effet de ciseau peut se matérialiser.

Evolution des dépenses et des recettes hors cessions



La commune a toutefois su maintenir son niveau d'épargne sur la période 2019-2023 de manière satisfaisante avec un taux d'épargne supérieur à 10%.

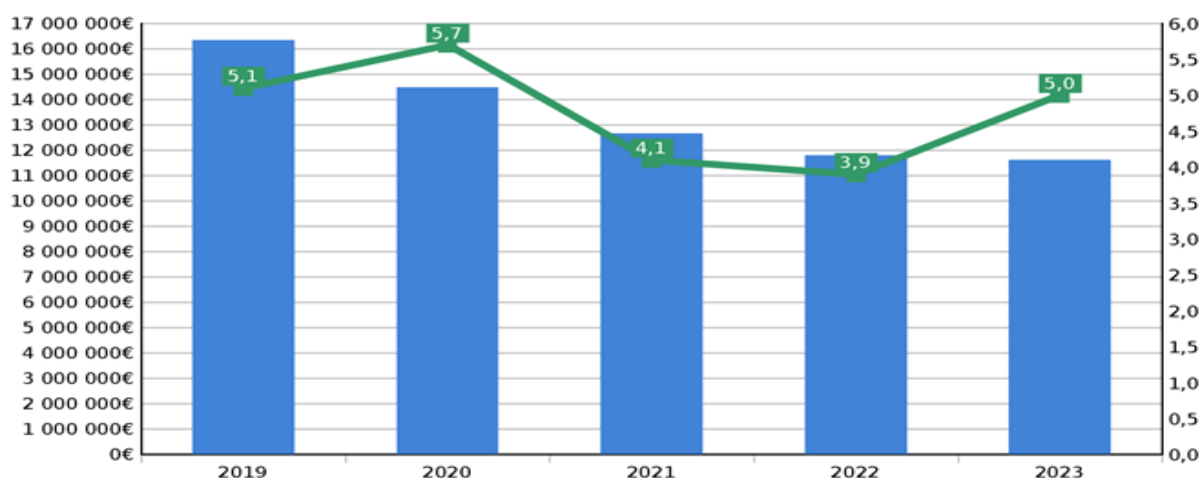
La capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute, représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité de désendettement évalue le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette, où la première sert à financer la seconde. Exprimé en années, ce ratio représente la solvabilité financière des collectivités locales. Il indique le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser entièrement le capital de la dette, en supposant que la collectivité consacre l'intégralité de son épargne brute à cet effet.

À un encours identique, plus une collectivité génère d'épargne, plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Le seuil critique de la capacité de remboursement est généralement établi autour de 11-12 ans, avec une zone de vigilance à 10 ans. Au-delà de ce seuil, des difficultés potentielles de couverture budgétaire pour le remboursement de la dette peuvent se profiler dans les années à venir. **L'encours de la dette de la ville est passé de 16,3M€ fin 2019 à 11,6M€ en 2023 soit une diminution de 29%.** L'évolution du ratio pour la commune d'Eybens est présentée ci-dessous :



La capacité de désendettement de la ville s'établit à 5 ans à la fin de 2023, comparativement à une moyenne de 6 ans pour les communes de même strate.

Dans ce contexte institutionnel incertain, la vigilance demeure de mise. Il est impératif de maintenir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse afin de préserver les capacités d'investissement, assurant ainsi la pérennité de notre commune dans l'avenir.

II. Les orientations budgétaires de fonctionnement sur la période 2024-2026

Nota : l'ensemble des données 2023 sont issue du compte financier unique anticipé au 25 janvier 2023

Cette deuxième partie a pour but de mettre en évidence les grandes orientations qui déterminent le budget de la collectivité pour l'année 2024 et les exercices futurs.

Le contexte économique mondial demeure instable. Bien que les prix de l'énergie aient retrouvé des niveaux acceptables, aucune certitude n'existe quant à une éventuelle remontée future. En outre, l'inflation persiste à un niveau élevé, et la question de la revalorisation des salaires demeure d'actualité. Parallèlement, l'État n'a toujours pas abordé la question du financement du déficit public et de ses éventuelles répercussions sur les budgets des collectivités territoriales.

Sur le plan Métropolitain, en dehors des investissements propres de la Métropole sur la commune, le flux financier (AC attribution de compensation et DSC dotation de solidarité communautaire) demeure stable, ce qui en période de forte inflation dévalue les financements.

Sur le plan des investissements, de nombreux dispositifs de subventionnement existent, sans totalement cohabiter, laissant néanmoins entrevoir la possibilité d'en bénéficier.

Dans ce contexte, l'objectif est de maintenir un niveau d'épargne brute haut et stable, permettant ainsi de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux et nécessaire que la commune s'est fixée, tout en préservant les grands équilibres à long terme.

Dans le prolongement du ROB 2023, une évolution du plan pluriannuel a été réalisée pour la prise en compte de nouveaux investissements comme la maison de santé, les conventions avec l'EPFLD et l'évolution de l'ensemble de tous les projets (inflation, subvention...)

Nous avons donc bâti un scénario prospectif, objet du présent rapport, répondant à quatre impératifs :

- Maintenir une action ambitieuse au profit des Eybinoises et Eybinois,
- Sans augmenter le taux d'imposition,
- En contenant l'endettement à un niveau équivalent à celui du début de mandat et un taux d'endettement d'environ 70%,
- Et en préservant la capacité d'auto-financement de la commune sur le long-terme.

Cette prospective s'appuie sur une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes de fonctionnement, la révision de notre plan pluriannuel d'investissement et une mobilisation des subventions.

Les travaux d'analyse du scénario retenu dans le rapport sont établis avec les hypothèses principales suivantes :

- Evolution des recettes fiscales de taxes foncières calée sur une revalorisation suivant l'inflation de l'année n-1, de 4,5% en 2024, 3 % en 2025 et 2026,
- Prise en compte de l'inflation dans les dépenses de fonctionnement et traitement isolé des dépenses d'énergie (électricité et gaz notamment),
- Evolution de la masse salariale de 5% en 2024 puis 0,8% par an (avec un ajustement sur les données 2023),
- Evolution des charges financières avec revalorisation des taux variables et des hypothèses de taux fixes, 4,5% en 2024 puis 4% les années suivantes,
- Stabilité des produits de services
- Maintien des subventions versées aux associations et augmentation des participations/subventions versées au CCAS et au CLC,
- Enveloppe annuelle des investissements courant à hauteur de 1,5 M€.

Remarque : ces hypothèses générales sont détaillées et ajustées par chapitre et par nature.

Elles sont établies pour bâtir un scénario réaliste, prospectif et prudent. L'histoire récente nous invite toutefois à la prudence sur la durée des projections en nous rappelant la rapidité possible des changements de tendances.

Aussi si l'ensemble des éléments du scénario prospectif, détaillés dans les différentes parties ci-après, structure la construction des futurs budgets 2024 à 2026, nous nous réservons la possibilité de réajuster notre projection chaque année.

1. Une section de fonctionnement encadrée

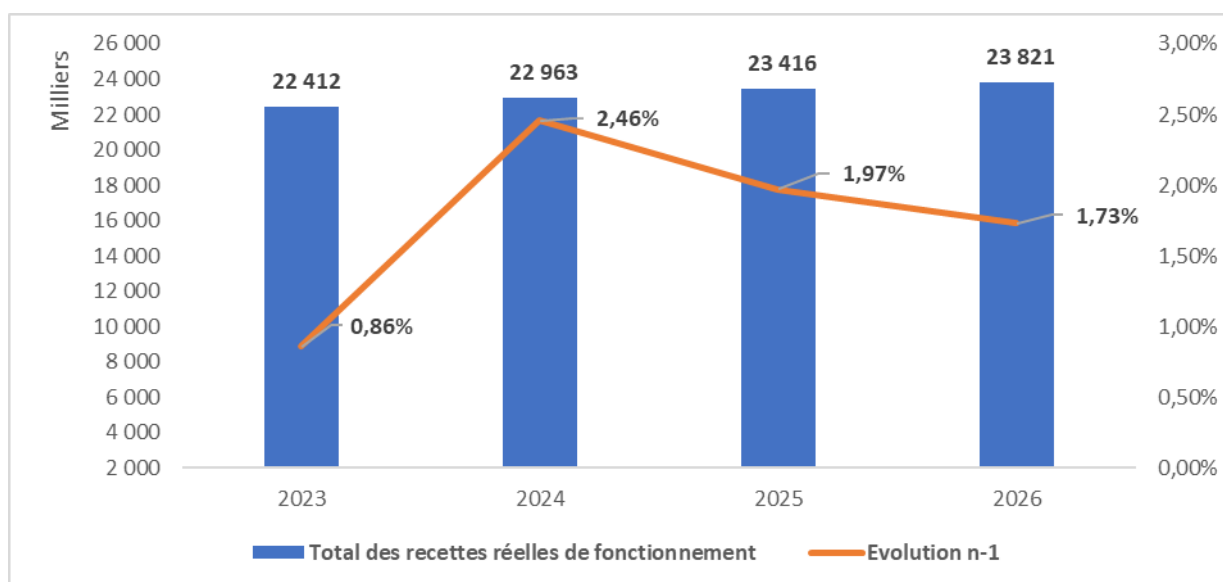
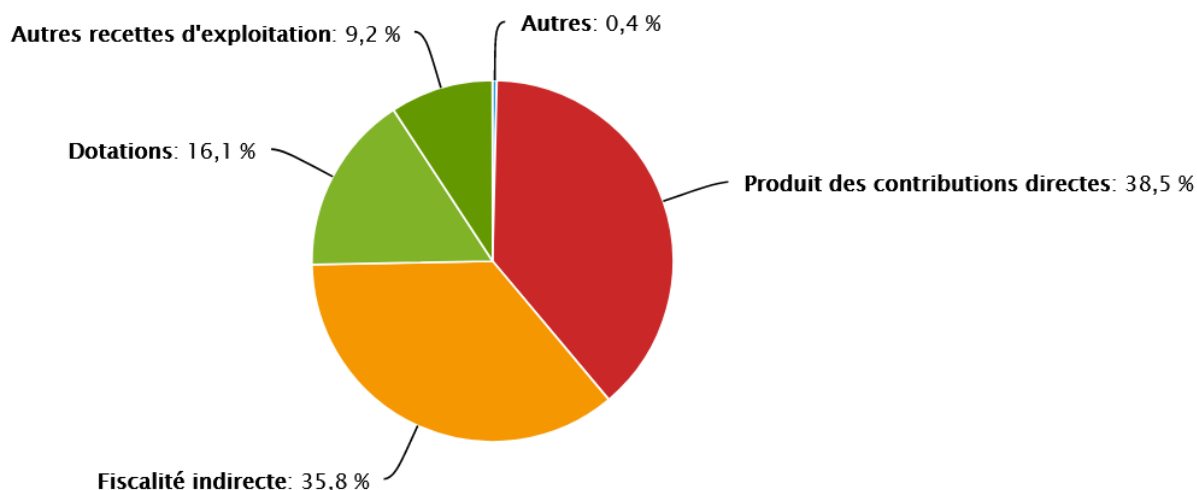
La section de fonctionnement englobe les dépenses liées à l'activité des services, notamment la masse salariale, les charges courantes relatives aux équipements municipaux, et les dépenses d'intervention dans l'exercice des compétences de la commune, qui ne modifient pas son patrimoine. Elle inclut également les charges financières ou exceptionnelles.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles proviennent des impôts et taxes, du produit de la tarification, des subventions et participations reçues, des loyers encaissés, ainsi que des produits exceptionnels.

a. Des recettes ajustées à minima par l'effet de l'inflation

Globalement, les orientations retenues visent à prendre en considération dans notre prospective l'impact de l'inflation sur les recettes réelles de fonctionnement.

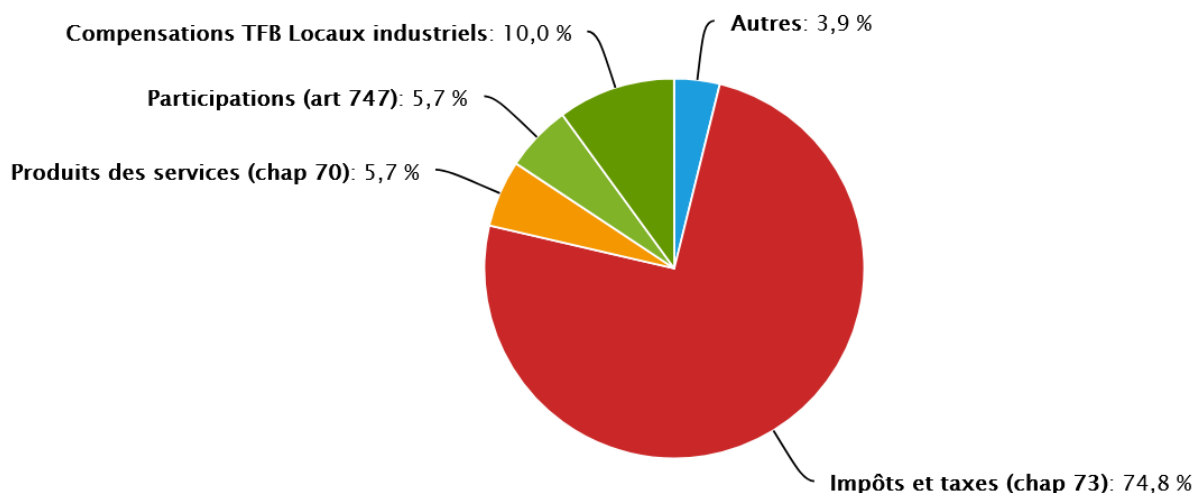
Pour l'année 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 23 M€. Elles sont composées et évoluent de la manière suivante :



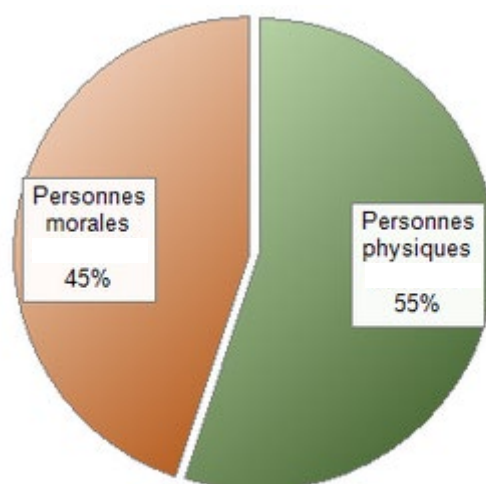
Les recettes réelles de fonctionnement comprennent :

- **La fiscalité directe** : les taxes directes locales (taxe habitation résidences secondaires, taxes foncière bâti et non bâti)
- **La fiscalité indirecte** : les taxes sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation
- **Les dotations** : les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, la DCRTP, les autres dotations
- **Les recettes d'exploitations** : les produits de services
- **Les autres recettes** : les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles

En 2024, ces recettes reposent principalement sur les recettes fiscales (dont reversement de la Métropole) et compensations de la TFB locaux industriel (84% du total des recettes), les produits des services, les diverses participations ainsi les autres produits de gestion courante.



La répartition de la taxe foncière bâti par nature juridique est la suivante pour l'année 2023.



Les personnes physiques sont les contribuables dont le nom comment par Monsieur et/ou Madame. Les personnes morales sont tous les autres contribuables (entreprises, associations, SCI, etc..).

i. Une fiscalité directe qui suit l'inflation

La plus grande ressource de la commune provient de la fiscalité directe. La principale taxe directe est la taxe foncière sur le bâti. La taxe foncière sur le non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires complètent les taxes directes.

Dans un souci de cohérence de suivi, nous ajoutons la dotation de compensation de la taxe foncière sur les locaux professionnels dans le détail ci-après.

Pour 2024, elle représentera **11,1M€ dont 2,3M€ de dotation de compensation de la taxe foncière bâti sur les locaux industriels.**

L'évolution du produit lié à la fiscalité locale dépend de quatre facteurs principaux :

- Les taux votés
- La revalorisation des bases fiscales
- Le nombre de logements sur le territoire communal
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire

La ville d'Eybens maintient une politique fiscale constante, sans augmentation des taux d'imposition. L'équipe municipale actuelle souhaite préserver cette stabilité jusqu'à la fin du mandat. Dans ce contexte, l'augmentation structurelle des recettes fiscales s'appuiera sur une double dynamique :

- La revalorisation annuelle des bases fiscales, déterminée par l'État en fonction du taux d'inflation ;
- L'attractivité de la commune sur le plan de l'habitat et de l'économie, favorisant une augmentation physique des bases.

Il est important de rappeler que le montant des impôts locaux est calculé en fonction de la formule suivante :

Valeur locative * Taux d'imposition voté

Chaque année, la valeur locative, initialement définie par les services fiscaux de l'État, est réévaluée en fonction de l'inflation. Bien que le taux définitif ne soit connu qu'au début de l'année 2024, le coefficient de revalorisation estimé pour 2024 est d'environ +4%. Cette estimation revêt une importance particulière, car elle contribue significativement à la dynamique des recettes fiscales de la commune.

En K€	2023	2024	%	2025	%	2026	%
Produit taxe foncière bâti	8 440	8 846	+4,8%	9 110	+3%	9 387	+3%
Dotation compensation taxe foncière bâti locaux industriels	2 200	2 300	+4.5%	2 369	+3%	2 416	+2%
Produit taxe habitation résidences secondaires	41	42	+2,4%	43	+2,4%	44	+2.4
Produit taxe foncière non bâti	14	14	-	14	-	14	-
Total	10 695	11 202	+4,7%	11 536	+3%	11 861	+3%

ii. Une stabilité des reversements métropolitains

Grenoble-Alpes Métropole reverse annuellement deux dotations fiscales à la commune (fiscalité indirecte) pour un montant stable de **7,2M€** :

- Attribution de Compensation (AC)
- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

L'Attribution de Compensation (AC) constitue le principal flux financier entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et leurs communes membres. Elle représente, de manière simplifiée, la différence

entre la fiscalité économique (ancienne taxe professionnelle) et les charges transférées par les communes. Son montant évolue en fonction des transferts de compétences.

Pour la commune elle représente un montant de 6M€. A ce jour il n'y a pas de transferts de compétences envisagés, elle devrait donc être stable en 2024 et les années suivantes. En cas de transferts de compétences potentiels, la commune veillerait à assurer une stricte neutralité budgétaire. Seuls la création de services communs pourrait influencer sur l'AC.

La DSC, ayant pour objectif la péréquation au sein des intercommunalités afin de lutter contre la fracture territoriale, **repose sur le principe de solidarité. La commune reçoit 405K€, un montant fixe depuis 2008.**

Enfin, il est important de rappeler que **le territoire métropolitain est contributaire au Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**, fonds de péréquation horizontale à l'échelle nationale consistant, sur la base d'indicateurs de richesse, à prélever des ressources dans certains territoires pour les verser à d'autres.

Une délibération de la Métropole fixe chaque année la répartition de l'effort entre la Métro et les communes membres. **A ce jour rien n'indique que cette contribution serait amenée à évoluer à savoir entre 100 et 140K€ par an pour la commune d'Eybens.**

iii. Une évolution des taxes locales

Au niveau communal il existe en complément de la fiscalité locale des taxes encaissées par la commune (fiscalité indirecte) représentant autour de **850 K€ par an.**

- **Taxe sur les pylônes électrique** : cette taxe est cadrée par les textes et le montant encaissé varie peu chaque année. A périmètre constant, nous projetons sur la période 2024-2026 un montant d'environ 17K€/an.
- **Taxe sur l'électricité** : cette taxe est cadrée par les textes et le montant encaissé varie théoriquement peu chaque année. Compte-tenu de la dynamique de la taxe, liée à une réforme en 2021, passant de 110K€ en 2023 à plus de 220K€ dans le contexte actuel du marché de l'électricité, nous projetons une évolution suivante de cette recette : 220K€ en 2024 puis +3% en 2025 et +2% en 2026.
- **Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** : cette taxe est due sur les supports publicitaires présents sur le territoire. Afin de protéger le tissu des petits commerçants, artisans, professions libérales et PME / PMI la commune a instauré une exonération sur les petites enseignes. Le nouveau règlement défini par la Métropole implique la disparition de grands affichages, diminuant la production de cette taxe. La prospective prévoit un maintien du montant à hauteur de 110 K€/an de 2024 à 2026.
- **Taxe additionnelle sur les droits de mutation** : cette taxe correspond à une partie des frais payés dans le cadre d'une acquisition immobilière (1,20 % du prix d'achat). Le montant encaissé par la commune varie donc en fonction du dynamisme du marché immobilier. Le renchérissement du crédit bancaire a impacté son montant sur l'année

2023 avec une baisse de 24% passant de 606K€ en 2022 à 460K€. En moyenne depuis 2020, la commune perçoit 500K€ par an.

Suivi encaissement DMTO (en K€)	2022	2023
1 ^{er} semestre	270	249
2 ^{ème} semestre	336	212
Total	606	461

Sur les 606K€ encaissés sur l'année 2022, 75K€ l'ont été en janvier 2023. En rapportant cette somme sur l'année 2023, nous avons une certaine continuité des DMTO entre 2022 et 2023 autour de 530K€, **montrant l'attractivité de la commune.**

Ainsi, les DTMO sont estimés à 500K€ en 2024 puis une hypothèse d'évolution à +3% en 2025 et +2% en 2026 dans la prospective 2024 à 2026.

iv. Un maintien des mesures de compensation publique

En complément de la fiscalité locale il existe trois autres mesures impactant le budget de la commune sur cette thématique :

- **Le dispositif de lissage de la valeur locative des locaux commerciaux :**

En 2017 les services fiscaux ont modifié le mode de calcul de la valeur locative des locaux commerciaux. Des communes ont été gagnantes financièrement et d'autres non. Pour compenser ce changement il a été mis en place un dispositif de lissage étalant sur 10 ans les pertes et les gains. Avec ce nouveau mode de calcul la commune a perdu environ 180 000€ de recettes fiscales. Nous perdrons donc jusqu'en 2027 entre 15K€ et 20K€ de recette par an.

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),**

Le FNGIR est une recette pour la commune qualifiée de fiscalité transférée. Il a été créé afin de compenser pour chaque commune et chaque intercommunalité les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle. **Le montant est fixe et il s'élève pour la commune à 85 000€ / an.**

- **La contribution aux redressements des finances publiques (CRFP),**

La CRFP mise en place pour notamment permettre à l'état de respecter ses engagements européens se traduit par la baisse des dotations de l'état aux collectivités territoriales.

Avant cette réforme l'Etat versait à la commune environ 1 M€ de dotation par an.

A l'issue de cette réforme, la commune (comme près de 290 autres communes en France) reverse 185 K€ par an dans le cadre de cette réforme. Ce montant défini en 2014 est fixe et aucune clause de revoyure est prévue à ce jour.

v. Une constance des produits de services

Hors fiscalité, les recettes d'exploitation de la commune sont les suivantes :

- **Le produit de la tarification** : ce produit varie en fonction de l'utilisation des services municipaux et du quotient familial (QF) des utilisateurs. En se basant sur les moyennes perçues et du travail effectué depuis 2022, nous prévoyons une stabilité à 1,3M€ par an.
- **Les subventions reçues** : près de 80% du financement provient des accords conclus entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF), notamment dans le cadre des services d'accueil de la petite enfance et périscolaires. Nous maintenons un montant d'1,3M€ par an dans nos projections pour la période 2024-2026.
- **Les loyers perçus** : il est prévu en prospective une augmentation en lien avec l'inflation de 4% en 2024 puis 3% en 2025 et 2% en 2026
- **Des remboursements divers** : ces revenus correspondent principalement aux remboursements liés à la rémunération du personnel (assurance, indemnités journalières, etc.)

2. Des dépenses de fonctionnement encadrées

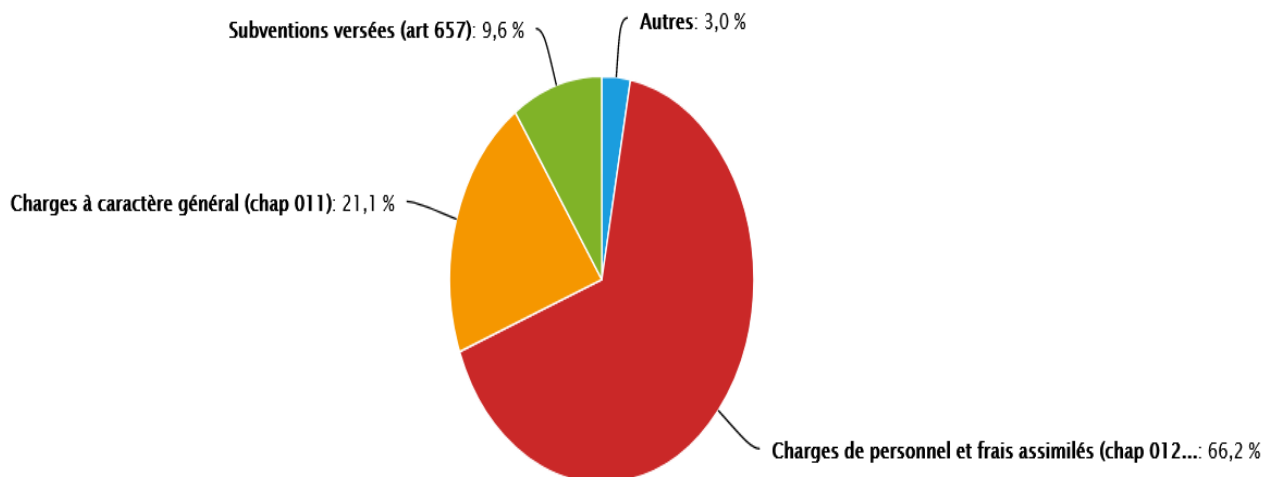
La ville poursuit une politique de gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement. Ainsi, pour les dépenses réelles de fonctionnement, les grandes lignes de la stratégie établie pour 2024 restent les suivantes :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion
- Stabiliser les effectifs
- Maintenir l'enveloppe de subventions aux associations

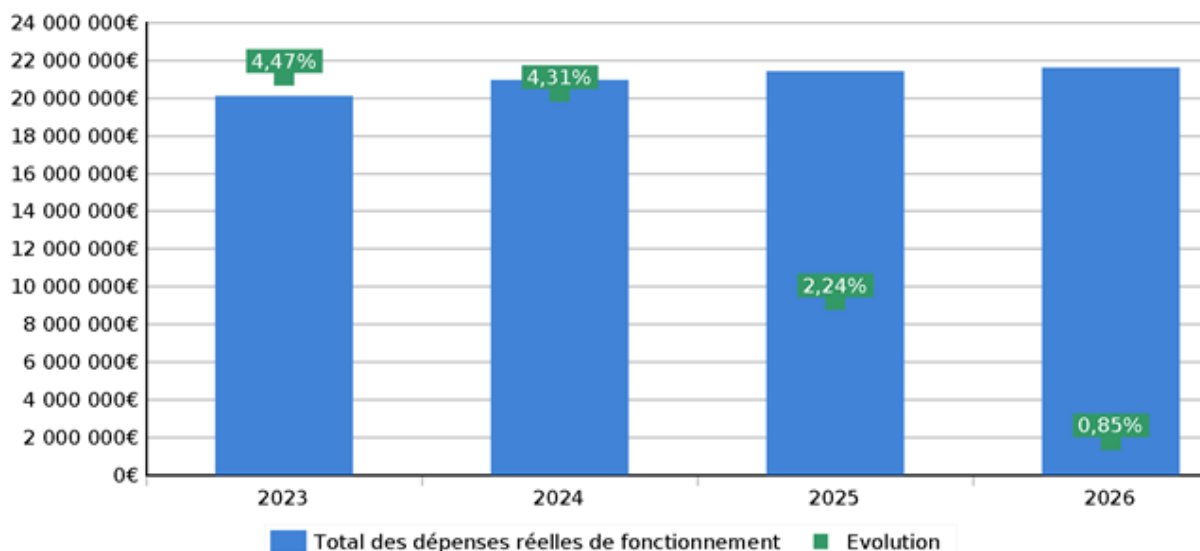
Au global, **les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir aux alentours de 20,9M€ en 2024**, représentant ainsi une augmentation de +2% par rapport au Budget Primitif de 2023. **Les dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette) sont estimées à 20,6M€ en 2024** contre 20,1M€ au Budget primitif 2023 soit +2,5%.

Cette augmentation s'explique en particulier par l'augmentation des dépenses du personnel sous l'effet des mesures gouvernementales ainsi que par l'impact de l'inflation sur les charges courantes.

Les dépenses de gestion courante sont composées de la manière suivante :



Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues ainsi sur la période 2024-2026 :



a. Des charges générales (011) maîtrisées

Depuis 2023, l'impact de l'inflation sur les dépenses de ce périmètre s'est considérablement fait ressentir. Selon les prévisions actuelles, l'exercice 2024 devrait à nouveau être affecté. L'objectif principal pour cette période est de maintenir une activité globale à périmètre constant par rapport à 2023, tout en optimisant au maximum les dépenses. Dans cette perspective, l'objectif défini pour l'exercice 2024 est de contenir l'évolution des charges générales à un maximum de +3% par rapport au constaté 2023.

Pour atteindre cet objectif, la priorité demeure le financement d'investissements intelligents et vertueux, susceptibles de générer des économies de fonctionnement à long terme. Parallèlement, la mutualisation des achats et les efforts réalisés par les services au cours des dernières années permettent aujourd'hui une gestion responsable des budgets, avec un

pilotage optimisé des dépenses pour garantir une meilleure adéquation entre les processus budgétaires et les besoins réels.

L'évolution des charges générales pour 2024/2026 s'établi en prévision de la manière suivante :

En K€	2023	2024	2025	2026
Charges générales	4 165	4 370	4 457	4 546

Depuis son entrée en fonction, l'équipe municipale favorise la sobriété dans toutes les politiques de la commune, en mettant particulièrement l'accent sur la transition énergétique. Cela se traduit par des initiatives visant à réduire la consommation énergétique grâce à une politique proactive de rénovation thermique et un changement des habitudes.

Comme souligné au niveau national, les administrations publiques sont tenues de mettre en œuvre rapidement des solutions visant à réduire les consommations énergétiques de leur patrimoine bâti. Cela est essentiel non seulement pour limiter l'utilisation du gaz et de l'électricité, mais également pour garantir la viabilité financière de leurs services publics, tels que l'accès à la culture, l'apprentissage de la natation, et les activités associatives.

Dans le cas de la Ville d'Eybens, un plan de sobriété énergétique durable, qui tient compte des besoins des agents et des usagers des équipements communaux, a été élaboré.

Les mesures clés de ce plan de sobriété énergétique comprennent :

- Extinction nocturne de l'éclairage public
- Déploiement des luminaires led (1067 points lumineux remplacés en 2023)
- Respect des températures réglementaires dans les différents bâtiments et un temps de chauffe correspondant aux usages réels ont contribué à la réduction des consommations de chauffage

Ces décisions ont permis sur l'année 2023 diminuer la consommation par rapport à 2022 :

- -15% sur le chauffage
- -56% sur l'éclairage

D'une manière générale sur les fluides et plus particulièrement sur l'énergie, composante importante des charges générales, la commune aborde une approche prudente et isolée dans la prospective sur la base des échanges menés avec l'ALEC.

Evolution des dépenses de fluides	2020	2021	2022	2023	2024
Électricité	326 078	317 343	434 483	499 494	525 900
Gaz	95 324	128 159	159 906	153 679	176 500
Eau et assainissement	112 779	86 796	102 900	99 305	110 000
Chauffage urbain	17 020	17 952	28 420	39 546	42 000
Carburants	35 183	33 516	39 939	43 430	40 000
Fuel	21 059	15 901	27 422	23 316	21 000
Autres fournitures non stockables - Bois	2 906	9 535	9 800	23 751	10 000
Total	610 349	609 202	802 869	882 520	925 400
<i>Evolution en K€</i>		- 1 146	193 667	79 650	42 880
<i>Evolution en %</i>		0%	32%	10%	4,9%

b. Des dépenses de personnel (012) en hausse

Les dépenses relatives au personnel représentent environ 65% des dépenses réelles de fonctionnement, et leur évolution doit demeurer maîtrisée afin de préserver les marges de manœuvre de la commune sur le long terme.

En K€	2023	2024	2025	2026
Montant	13 056	13 680	13 789	13 899
<i>Ratio Dépenses personnel/DRF</i>	64,9%	65,3%	64,4%	64,1%

À la suite des revalorisations des indices et des grilles décidées par l'État, représentant un coût supplémentaire d'environ 780 K€ / an à partir de 2024, la collectivité a opté pour la stabilisation de ses effectifs. Une action interrogeant à la fois l'organisation des services et les actions menées a été engagée. L'objectif est d'interroger la taille critique des services pour répondre au niveau de service lui-même questionné.

L'objectif est donc de limiter structurellement l'évolution des dépenses de personnel, à périmètre constant, en prenant en compte les variables suivantes :

- Le mécanisme du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Les évolutions réglementaires décidées par l'État (hausse du point d'indice, primes...)
- La revalorisation complémentaire de la part fixe (IFSE) du RIFSEEP

La collectivité entend donc poursuivre la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et améliorant les conditions de vie au travail.

Le budget 2024 prévoit une augmentation des charges de personnel d'environ +3,3% par rapport au budget 2023, soit un budget primitif d'un montant 2024 à 13,7M€.

Des mesures externes à la collectivité ont été décidées par l'État, comprenant :

- **L'instauration de +5 points d'indice majoré** pour tous les agents de la fonction publique (titulaires et contractuels de droit public), à compter du 1er janvier 2024, soit environ 150k€ pour l'année 2024
- **L'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL** de 1 point soit environ 50k€ pour l'année 2024
- **L'augmentation du SMIC de +1,13%** à compter du 1er janvier 2024 soit environ 5k€

Des mesures internes prises par la collectivité comprenant :

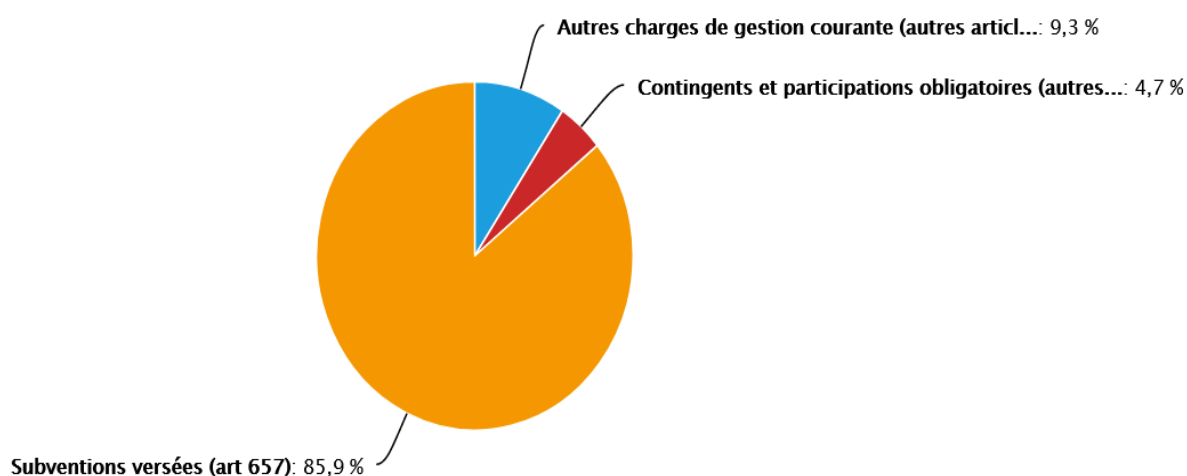
- **La revalorisation de 10 € du montant de base de l'IFSE** pour tous les agents bénéficiaires, à compter du 1er janvier 2024, soit un montant total de 40k€, en cohérence avec l'engagement pris par la majorité municipale.
- **L'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant de 6€ à 7€ et de la prise en charge par la collectivité passant de 50% à 60%**, soit un coût d'environ 28k€
- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**, qui représente l'évolution mécanique des carrières du personnel (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours, etc.). Les prévisions actuelles pour l'exercice 2024 indiquent un montant GVT à +0,8%. À titre de rappel, le GVT était de +1% au budget 2023, reflétant une bonne maîtrise de la masse salariale.

L'objectif d'évolution de la masse salariale est fixé à 0,8% par an sur la période 2025/2026.

c. Un maintien des subventions versées

Ce poste regroupe les principales dépenses suivantes pour 2,2M€ par an sur la période 2024-2026 :

- Les subventions versées aux associations dont le CLC
- La subvention versée au CCAS
- Les indemnités des élus
- Divers versements et participations à des organismes publics



La commune exprime son engagement à maintenir son soutien au monde associatif en préservant l'enveloppe des subventions aux associations. Les subventions de fonctionnement aux associations seront adaptées en fonction de leurs besoins et des disponibilités dont elles disposent.

Bien que cette enveloppe 2024 demeure stable, le montant attribué au monde associatif augmente de manière indirecte.

En effet, la commune assume la prise en charge de l'augmentation du coût des équipements municipaux mis à disposition des associations, incluant notamment les dépenses liées à l'énergie, le renouvellement du matériel qui leur est alloué.

Afin de tenir compte de l'impact des évolutions de l'inflation et des révisions RH, le montant des subventions et participations accordées au CLC et au CCAS est prévu en augmentation dans la perspective de +3% en 2024, suivi d'une hausse de 2% par an sur la période 2025-2026. Les détails du budget CCAS seront présentés et discutés au sein de son conseil d'administration. Le détail des subventions versées se répartissent de la manière suivante :

La ligne « autres subventions » pour 2023 est impactée à la demande du Service des gestion comptable (ex-trésorerie) par une régularisation de clôture de la ZAC des Ruies d'un montant de 51 K€.

En K€	2023	2024	2025	2026
CCAS	1 000	1 030	1 050	1 070
CLC	557	575	586	598
Subventions sports	179	180	180	180
Autres subventions	204	135	135	135
Total subventions versées	1 940	1 920	1 951	1 983

Également, les postes relatifs aux indemnités et cotisations sociales des élus, passent de 150K€ à 170K€ par an lié à l'impact de la revalorisation du point d'indice par l'Etat.

En K€	2023	2024	2025	2026
Elus (indemnités, cotisations, frais, formation)	158	170	170	170

Aussi, le bloc des participations obligatoires et contingent sont prévus à 115K€ par an.

En K€	2023	2024	2025	2026
SIFFEP	65	60	60	60
Gymnase des Saules	38	40	40	40
Démoustification	10	13	13	13
Symage	2	2	2	2
Total participations obligatoires à verser	115	115	115	115

Ainsi, le chapitre 65 est prévu à 2,2M€ par an sur la période 2024-2026 :

En K€	2023	2024	2025	2026
Subventions	1 940	1 920	1 951	1 983
Elus	158	170	170	170
Participations, contingents	115	115	115	115
Total chapitre 65	2 213	2 205	2 236	2 268

d. Des charges financières en augmentation

Les charges financières regroupent les intérêts de la dette. Ces charges représentent les coûts financiers liés aux emprunts contractés par la commune.

La maîtrise de ces charges est un enjeu important dans la gestion budgétaire, car elle permet de limiter l'impact financier de l'endettement sur les finances de la commune.

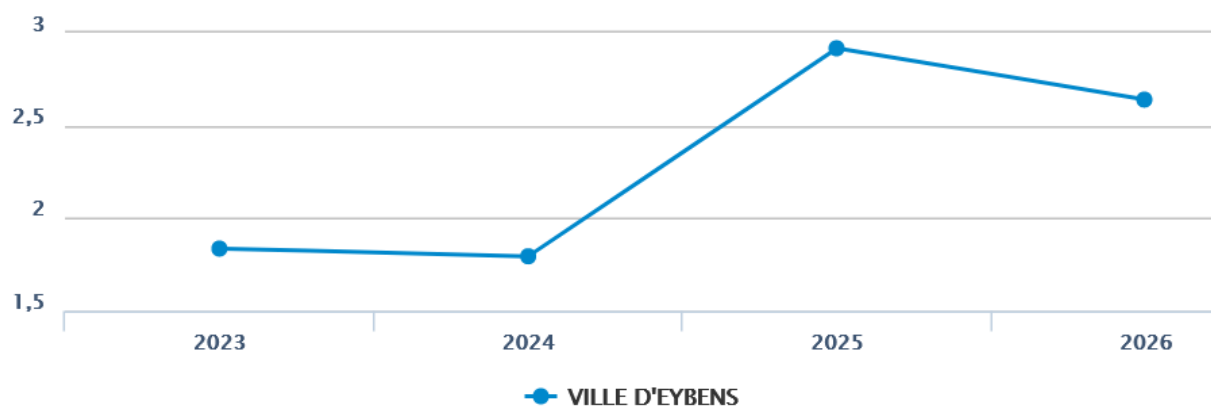
Alors que nous entrons dans une nouvelle année, les signes de stabilité des taux, et même des premières baisses, annoncent un environnement moins pénalisant au financement des collectivités locales.

Le chapitre des charges financières devrait ainsi s'élever autour 390 K€ en 2024, puis évoluer en lien avec le recours aux nouveaux emprunts pour le financement des investissements. Les taux d'intérêts simulés sont de 4,5% en 2024 puis de 4% sur la période 2025/2026.

En K€	2023	2024	2025	2026	Total
Intérêts prévisionnels de la dette	345	390	631	576	1 942

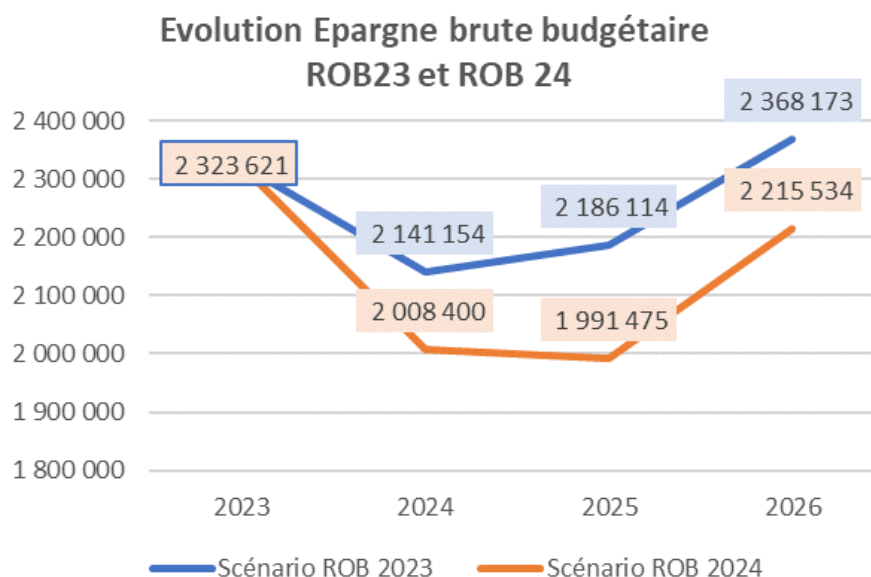
En 2024, dans sa stratégie d'optimisation des charges financières, la commune adhèrera à l'Agence France Locale, la banque des collectivités, afin de pouvoir lors des consultations bancaires obtenir les meilleures conditions de taux.

Le poids des charges d'intérêts dans les dépenses réelles de fonctionnement évolue ainsi :



En conclusion : une épargne brute maintenue

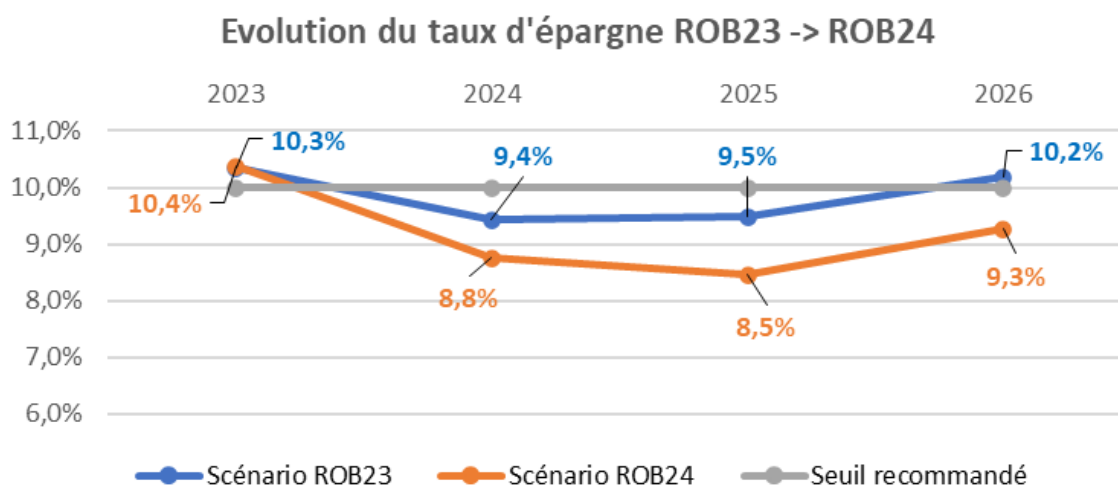
La perspective budgétaire adaptée au contexte mouvant vise principalement à préserver une capacité d'autofinancement adéquate, permettant de réduire la dépendance à l'emprunt. Cela s'accompagne de la préparation d'un plan d'investissement actualisé, mais toujours ambitieux.



L'épargne brute budgétaire subit des fluctuations par rapport à la cible établie dans le ROB 2023. Par principe, l'épargne brute budgétaire prévisionnel est plus prudente que l'épargne brute constatée en fin d'exercice.

Pour l'année 2023, le ROB 2023 prévoyait une épargne brute à 2M€. L'épargne brute prévisionnelle constatée sera autour de 2,3M€.

Second indicateur, le taux d'épargne brute, en baisse, demeure autour du seuil recommandé des 10% des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2024-2026



III. Les orientations budgétaires d'investissement 2024-2026

Conformément aux annonces faites dans le ROB 2023 et dans le cadre du bilan de mi-mandat, une actualisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) a été réalisée simultanément à la préparation budgétaire 2024, et les détails sont présentés dans la suite de ce rapport.

Les objectifs inhérents à une PPI sont d'assurer que la collectivité dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour concrétiser les projets d'investissement prévus sur une période déterminée.

Elle vise également à planifier ces projets dans le temps, facilitant ainsi l'organisation des moyens à déployer, tout en contribuant à orienter les discussions budgétaires en fournissant des perspectives à long terme pour l'équipe municipale.

La mise à jour de la PPI pour ce ROB 2024 a conduit à une réévaluation de son montant à 22,6M€ sur la période 2023-2026, soit +3,8M€ rapport au montant annoncé lors du ROB 2023. Cette évolution s'explique par les principaux facteurs suivants :

- L'impact de l'inflation
- L'intégration de nouveaux projets
- Des investissements complémentaires rendus nécessaires

Afin d'assurer une transparence et une sincérité budgétaire, le montant de cette PPI englobe toutes les dépenses prévisionnelles liées aux projets déjà engagés ou envisagés d'ici la fin du mandat (2024-2026), ainsi que leur mode de financement, même si certaines de ces dépenses risquent de se concrétiser au-delà de cette période.

Notre PPI répond aux ambitions que nous nous sommes fixés pour ce mandat :

- **Poursuivre la rénovation des groupes scolaires pour renforcer l'égalité des chances et le confort d'usages de tous,**
- **Continuer à mettre à niveau nos équipements sportifs vieillissants pour conforter notre tissu associatif et ses bénévoles,**
- **Améliorer les espaces publics,**
- **Favoriser la transition écologique et la préservation de l'environnement,**
- **Améliorer la qualité du service public en adaptant les équipements municipaux,**
- **Mettre à niveau les services numériques**

Dans la déclinaison du plan de mandat, nous souhaitons préparer la ville de demain. Une ville dynamique, écologique, durable et solidaire qui se développe et se modernise pour garantir le niveau et la qualité de service nécessaire aux besoins des eybinois. Cette politique, ambitieuse mais responsable, implique des investissements conséquents.

Il est cependant important de préserver les grands équilibres financiers de la commune pour ne pas retrouver les niveaux d'endettement qui l'avaient fragilisée au début du mandat précédent.

Les dépenses d'investissement englobent les dépenses liées d'une part au remboursement des emprunts contractés et d'autre part les dépenses d'équipements.

1. Le remboursement prévisionnel du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette pour la période 2024-2026 est prévu à hauteur de 5,8M€ dans les hypothèses de la mobilisation d'emprunts futurs pour l'équilibre du financement de la PPI.

En K€	2024	2025	2026	Total
Remboursement prévisionnel du capital d'emprunt	2 000	1 941	1 759	5 700

2. Les dépenses d'équipement prévisionnelles

Ces dépenses d'équipement impactent la valeur du patrimoine communal ou contribuent à son enrichissement. Elles concernent l'acquisition de biens matériels et immatériels, l'achat de matériels durables, la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructure, l'acquisition de terrains, les frais de recherche et développement, les logiciels, ainsi que l'achat de titres de participation ou d'autres titres immobilisés.

La PPI a fait l'objet d'une mise à jour par projet au vu du contexte inflationniste, des prises en compte de nouveaux projets comme la maison de santé et le décalage dans le temps d'autres projets.

Cette PPI prévoit 18,1M€ sur la période 2024-2026 dont 9,3M€ pour l'année 2024.

a. L'enveloppe projet

Cette enveloppe projet est répartie en trois thématiques d'intervention :

- La transition énergétique
- La transition de l'espace public
- La construction et la modernisation d'équipements municipaux

Nous détaillons ci-après pour chaque thématique d'intervention les programmes d'investissement d'envergure prévus.

i. Les projets de la transition énergétique

Cette thématique est composée de 4 programmes d'investissements d'envergure :

- La rénovation énergétique du secteur Bourg
- La rénovation énergétique de la salle polyvalente Dojo
- La modernisation de l'éclairage public
- La modernisation et renouvellement de la flotte automobile

Il est prévu 8,7M€ sur la période 2024-2026 dont 4,6 M€ pour l'année 2024.

Programme 1 : Rénovation énergétique du secteur Le BOURG

Les équipements publics constituant le secteur Bourg sont anciens.

Les travaux de rénovations sont multiples et concernent la salle des fêtes (1964), l'école élémentaire (en service depuis 1978 et dernier bâtiment en fonctionnement disposant d'une chaudière fioul), l'école maternelle et la piscine.

L'opération projetée comprend 4 projets :

- une rénovation complète de l'école élémentaire et du restaurant scolaire incluant la rénovation énergétique du bâtiment,
- une rénovation de la salle des fêtes, incluant sa rénovation énergétique,
- une rénovation partielle de l'école maternelle,
- La création d'un réseau de chaleur avec une chaufferie au bois énergie, desservant l'école élémentaire et l'ensemble composé de la salle des fêtes et de la piscine.

Cet investissement s'inscrit dans la double ambition portée par la municipalité d'accompagner la transition énergétique et de poursuivre la rénovation des écoles de la commune engagées depuis plusieurs années.

L'année 2023 a débuté par la signature du marché public global de performance en Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) avec le groupement GBR Sud Est. Elle s'est poursuivie par le démarrage des études de conception du projet (avant-projet sommaire, autorisations administratives, avant-projet définitif). L'ensemble des services impactés par le projet a été impliqué afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques. Ainsi, pour exemple, le service Education a été sollicité dans le cadre du nouvel aménagement du restaurant scolaire et l'équipe enseignante de l'école élémentaire a pu faire entendre ses remarques concernant les aspects fonctionnels des nouveaux espaces créés.

Les travaux ont débuté le 2 janvier 2024.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Ecole élémentaire	1 700	2 950	200	4 850
Chaufferie bois	900	-	-	900
Salle des fêtes	700	-	-	700
Ecole maternelle	450	-	-	450
Mobilier restauration scolaire	-	50	-	50
Accompagnement	21	20	-	41
Total dépenses prévisionnelles	3 771	3 020	200	6 991

Programme 2 : Rénovation énergétique de la salle polyvalente Dojo

Une fois la définition du programme de l'opération actée par l'ensemble des clubs utilisateurs, Isère Aménagement, dans le cadre de sa délégation de maîtrise d'ouvrage, a piloté la phase de sélection de prestation de maîtrise d'œuvre pour les différentes missions.

La candidature de la société SARL d'architecture IMPULSE (mandataire) accompagnée de bureaux d'études a été retenue et a produit les premiers éléments correspondant à la phase d'étude de conception.

Les phases de diagnostic, d'études d'esquisses et d'avant-projet sommaire ont été validées et présentées aux associations utilisatrices ce qui a valu des modifications nécessaires au regard des couts estimés des travaux.

Les études d'avant-projet définitif devraient être validé courant mars 24 pour une prévision de démarrage de travaux en septembre 24 et une livraison en aout 25.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	672	568	230	1 471

Programme 3 : Modernisation de l'éclairage Public

Sur les 1402 points lumineux restant à rénover, 1067 l'ont été en 2023.

La plus grande partie (871) a été réalisée en régie par l'équipe Electricité et Fluides du service des ateliers municipaux. Les 196 restant ont été remplacés par l'entreprise Greenalp, titulaire du marché de travaux. Ces changements se sont traduits par des réductions significatives des consommations d'électricité de 56% par rapport à l'année 2022.

Il est important de préciser que l'atteinte de ce résultat a été "dopé" par l'extinction de l'éclairage public de 1h à 5h sur tout le territoire de la commune, à l'exception du quartier des Ruires.

En 2023, 1067 points lumineux ont été remplacés par des lanternes à led. L'éclairage public est une priorité d'action, au bénéfice de l'environnement mais également pour améliorer le quotidien des Eybinois.

Un projet de renouvellement de 100% du parc a été engagé en 2021 (100K€) et sera mené à son terme d'ici 2025 (720K€ sur 4 ans).

La commune a approuvé le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui repose sur une charte d'engagement. Cette charte permet de décliner, à l'échelle de chaque territoire communal, une feuille de route de modernisation de l'éclairage public cohérente avec les objectifs métropolitains. Alors que la charte adossée au SDAL prévoit un engagement sur le long terme (2035), la ville a ainsi fait le choix d'investir plutôt sur le court terme (2025). En faisant porter son effort sur une période courte, cela aura pour conséquence de respecter à la fois ses engagements et de pouvoir réaliser d'importantes économies d'énergie (-78% estimées / consommation 2019).

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	178	62	-	240

ii. Transition espace public

Cette thématique est composée de 7 programmes d'investissements d'envergure :

- Aménagements de transition espace publics
- Foncier
- Participation des travaux de la Métropole de Grenoble
- Aménagement des espaces publics du quartier Bel Air
- Cimetière
- Espace public le Val
- Quartier des Coulmes

Il est prévu 3,9M€ sur la période 2024-2026 dont 2,3M€ pour l'année 2024.

Programme 1 : Transition espace public

Différents investissements sur l'espace public sont prévus sur 2024 intégrant les objectifs de la transition écologique : la désimperméabilisation des sols (enlèvement des surfaces minérales), la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement et leur infiltration au sein de l'espace projet, mais également la préservation des arbres existants et de nouvelles plantations.

Aménagements des parkings au-dessus de la piscine

Ce projet intervient sur le parking au-dessus de la piscine et permet la désimperméabilisation de 870 m² sur les 2350 m² (places de stationnement, élargissement des espaces verts bordant les arbres) et l'infiltration de l'intégralité des eaux pluviales sur l'espace de projet en créant des noues au droit des arbres, leur permettant ainsi un meilleur développement.

Aménagements des places Fontenelle et Terray

Une étude de faisabilité concertée a été menée sur 2023 en lien avec la Métropole pour désimperméabiliser et végétaliser ces placettes. Un scénario préférentiel a été retenu. Sur 2024, les études de maîtrise d'œuvre seront lancées pour une réalisation des travaux sur 2025.

Aménagement paysager des abords de l'espace nature de l'avenue Echirolles

Ce projet transforme les abords de cet espace par un aménagement paysager permettant de planter de nouveaux arbres aux abords de la ferme urbaine.

Cœur d'îlot Ravanat

Ce cœur d'îlot deviendra public sur 2024 avec des interventions légères réalisées par la commune en concertation avec les habitants.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Aménagements parkings dessus piscine	359	-	-	359
Réaménagement places Fontenelle et Terray	20	242	-	262
Transformation voirie	101	25	-	126
Aménagement parking et abords avenue Echirolles	94	-	-	94
Désimperméabilisation et végétalisation	15	10	40	65
Total dépenses prévisionnelles	589	277	40	906

Programme 2 : Foncier

Plusieurs portages de fonciers par l'Etablissement public foncier local du Dauphiné EPFLD voient en 2024 leur périmètre ajusté et leur durée prorogée.

Alors que l'EPFLD tend à réduire la durée de ses portages, il est nécessaire de caler les temps de portage à la réalité opérationnelle des projets. La prorogation des conventions d'opération est ainsi possible en contrepartie d'un remboursement anticipé du déficit prévisionnel des opérations ciblées.

Opération du Val

L'opération du Val s'inscrit dans le prolongement de l'écoquartier et intégrait jusqu'alors le jardin des courges. A l'occasion d'une succession, la parcelle attenante est intégrée au périmètre de la convention d'opération dont la durée est également prolongée. L'objet est une programmation mixte intégrant un équipement public en lien avec l'école et des logements.

Opération Gève

La convention d'opération de Gève englobe des terrains mutables de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès au droit de la place de Gève. Elle est en total articulation avec l'opération du Val. Pour acter une évolution du programme et proroger la durée, une nouvelle convention de portage sera prise en 2024. Le programme consiste en l'ouverture d'un square entre Gève et le Val et en une opération de logements à destination des séniors du côté Gève.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Opération Gève	200	220	200	600
Opération Val	140	140	140	421
Total dépenses prévisionnelles	340	340	340	1 021

Programme 3 : Participation aux travaux de la Métropole

Les fonds de concours

Le transfert de la compétence voirie en 2015 à la Métropole a instauré une participation des communes au financement des projets de voirie et d'aménagement des espaces publics.

Pour améliorer les projets, la commune peut décider d'enfouir les réseaux, d'utiliser des matériaux plus qualitatifs au regard de l'usage souhaité ou d'agrandir les espaces de trottoir ou de places, ce qui implique pour chaque projet une convention financière avec la Métropole. Avenue d'Echirolles, rue Stendhal, rue Le Corbusier, voici quelques exemples de conventions signées.

Le projet sur l'Allée du Gerbier, la place des Coulmes et la place de Gève nécessitera la signature d'une nouvelle convention sur 2024 dans le cadre du pan Canopée de la Métropole.

Le cas du futur fonds de concours du réaménagement de l'avenue Jean Jaurès

Le réaménagement à venir de l'axe Jean Jaurès enclenchera également une participation de la commune à la hauteur des enjeux sur cette axe, en lien avec le plan guide mené : aménagement de l'axe cycle s'accompagnant de plantations d'arbres, de végétalisation et désimperméabilisation, la création d'espaces publics plus confortables (transformation de carrefours, de places, de continuités piétonnes, d'amélioration de l'éclairage public et d'une recherche d'amélioration des transports en commun.

A la croisée des compétences de la commune, de la Métropole et du SMMAG ce projet se concrétisera à Eybens de mi 2026 à 2028. La section eybinoise, revêtant d'importants enjeux en termes de mutation urbaine et de réaménagement d'espaces publics, fait l'objet à la demande de la commune d'Eybens de l'élaboration d'un plan guide dans le cadre d'une étude urbaine qui étayera le projet d'aménagement.

La contribution totale de la commune sera définie à la suite des études pré-opérationnelles. Pour la prochaine PPI, nous décalons une enveloppe de 500 K€ inscrits dans le ROB 2023 pour couvrir l'ensemble des études et une première partie de travaux en 2027.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	236	236	236	709

Programme 4 : Aménagement des espaces public Bel Air

La création de l'ensemble de logements en lieu et place de l'ancien stade Bel Air s'accompagne d'une réhabilitation des espaces publics du cœur d'ilot entre le gymnase, l'école, le CLC, le stationnement public étant repositionné dans le cadre de l'opération en entrée de cette dernière.

L'objectif de ce projet est de créer un espace répondant aux enjeux piétons entre les rues Piot et Victor Hugo, les accès à l'école et au gymnase et créer ainsi un véritable lieu de sociabilité et de rencontre.

Les travaux se dérouleront en 2 phases de travaux, une première qui débutera en février 2024 sur la partie entre l'école et la rue Charles Piot, la seconde cette été devant les écoles.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	431	-	-	431

Programme 5 : Espace public le Val

Ce projet s'étend sur la rue du 19 mars 1962, en passant par l'espace devant le restaurant scolaire jusqu'au cheminement menant via le parking à l'avenue Jean Jaurès. Il s'épaissit également avec l'espace vert à venir du cœur de l'écoquartier du Val et la réflexion sur la parcelle jouxtant le parking pour transformer cet espace en square.

C'est un projet d'espace public ambitieux en lien avec le plan canopée sur la place de Gève, l'allée du Gerbier et la place des Coulmes. Les études de faisabilité et de programmation seront réalisées sur l'ensemble de l'espace en 2024, en partenariat technique et financier avec la Métropole.

La rotonde et la maison du futur square seront déconstruites courant 2024 avec une première phase de remise à niveau dans la foulée. Le square pourrait ouvrir au printemps 2025 et l'espace vert de l'écoquartier à l'automne.

Une concertation sur l'ensemble se mettra en place courant 2024. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fond de concours sera mise en place.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	230	70	25	325

Programme 6 : Cimetière

Les besoins créés par l'évolution démographique, ont justifié le lancement d'une étude avec assistance à maîtrise d'ouvrage en 2023.

il s'agit, pour répondre aux besoins des familles, de procéder à l'aménagement du secteur disponible dans le cimetière III et d'intégrer à moyen terme le réaménagement des cimetières I et II.

En effet, la ville a engagé en parallèle un programme de reprise des concessions non renouvelées par les familles dans les 3 cimetières.

Les travaux du cimetière III se dérouleront sur l'année 2024 (démarrage fin janvier/début février), il s'agit de l'aménagement paysager de l'espace disponible, qui se composera en trois espaces : accueil, columbariums et cavurnes, et concessions.

Le projet prévoit la désimperméabilisation et la végétalisation des parties minéralisées, la reprise et l'installation de zone de tri des déchets, l'installation et le remplacement de 2 bornes fontaines, la plantation d'arbres.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	309	15	15	339

Programme 7 : Parc des coulmes

Ce projet ayant fait l'objet d'une concertation s'articule avec le plan canopée de la Métropole dont le périmètre comprend ainsi la place de Gève, l'allée du Gerbier et la place des Coulmes.

La programmation 2024/2025 sur le parc des Coulmes est en cours de finalisation suite à la concertation pour des travaux à l'automne 2024 et l'hiver 2024/2025.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	140	50	-	190

iii. Nouveaux équipements bâtis

Cette thématique est composée de 5 programmes d'investissements d'envergure :

- Rénovation et entretien de la piscine
- Maison de santé
- Construction d'un nouveau local municipal
- Extension de la vidéoprotection
- Ecole le Val

Il est prévu 1,1M€ sur la période 2024-2026. Pour l'année 2024, 0,7M€ sont prévus.

Programme 1 : Rénovation et entretien de la piscine

En 2023, conformément aux directives, des travaux de maintenance de l'équipement ont été réalisés afin de pouvoir permettre sa réouverture "partielle" dès le 12 juin pour accueillir le cycle de natation scolaire jusqu'au 29 juin en même temps qu'un accueil du public entre midi deux et les soirées et "totale" du 30 juin au 27 aout, soit un total de 73 jours d'ouverture.

Les principaux ont concerné la rénovation du sol de la pataugeoire, la modernisation des installations des équipements technique de la qualité de l'eau, l'aménagement de la zone dédiée au personnel de la piscine (espace cuisine, repos) équipée d'une climatisation dans le but d'améliorer leurs conditions de travail et l'installation de casiers sécurisés destinés aux effets personnels des clients ainsi que le renouvellement de parasols et transats pour les plages.

Dans l'attente et afin de maintenir l'équipement en état de fonctionner, nous prévoyons une enveloppe annuelle de travaux évaluée à 137 K€ pour 2024 puis 100 K€.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	137	109	100	346

Programme 2 : Construction de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

La création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle, vise à répondre à la diminution du nombre de professionnels de santé et aux besoins de notre territoire en matière de santé, en permettant la mise en place d'un espace collaboratif où différents professionnels de santé (médecins généralistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes, des psychologues et d'autres professionnels de la santé) pourront travailler de concert afin d'assurer une prise en charge globale et efficace des habitants de notre territoire.

Ce projet faisait partie des réflexions de l'équipe municipale lors du précédent mandat, est devenu un axe important du plan de mandat 2020/2026 et reflète l'engagement et la vision à long terme en faveur de la santé et du bien-être des habitants de notre territoire.

L'explicitation du projet municipal a permis fin 2020 la rencontre avec un collectif de professionnels de santé. 2021, fût l'année de mise en convergence des projets, et 2022, avec l'accompagnement pris en charge par la commune du cabinet Stane celle de la concrétisation du projet de santé validé par l'Agence régionale de santé.

Fin 2022 et 2023 ont été consacrés à la finalisation des hypothèses « immobilières », au sein desquelles le choix de la mobilisation par la commune de l'ex Maison des associations s'est révélé déterminant, les professionnels de santé validant l'option d'une MSP dans laquelle ils seraient locataires.

L'étude de faisabilité confiée à Isère aménagement validant définitivement le projet de réhabilitation et extension de l'ex-MDA qui sera confiée dans le cadre d'une concession de travaux et de gestion valant autorisation d'occupation du domaine public.

Le Conseil municipal du 24 janvier s'est prononcé favorablement sur cette concession, en quasi-régie, avec Isère aménagement comme concédant.

Cette concession sur ces 25 ans mobilisera un financement total prévisionnel de 1,7 M€.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	150	89	71	310

Programme 3 : Construction du nouveau local municipal

Les services techniques municipaux sont installés sur trois sites : avenue d'Echirolles (bâtiment, garage), ZA des Condamines (Espaces verts) et rue des Grands Champs (Propreté urbaine), ce dernier étant loué 40K€ / an.

Si les locaux des unités « garage et bâtiment » ont été rénovés et sont actuellement opérationnels, il n'en est pas de même pour les deux autres unités dont les locaux anciens sont inadaptés, vétustes et inefficaces sur le plan énergétique.

Aussi et afin de doter ces professionnels d'un outil adapté à leurs besoins, un projet de requalification du site des Condamines a été décidé avec comme objectif de regrouper les deux unités.

Ce projet a été engagé en 2021 par le rachat d'une parcelle de terrain rue Chopin à l'Etablissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFLD) support du parc à matériaux.

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation du parc à matériaux qui sera finalisé début 2024 et à l'acquisition de bien immobilier contigu.

L'adaptation des locaux rue Chopin auront lieu cet été 2024 pour une entrée des équipes échelonnée entre l'automne et l'hiver 2024.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	Total
Dépenses prévisionnelles	226	226

Programme 4 : Extension de la vidéo protection

Au cours de ce mandat, la municipalité a entrepris une démarche visant à étendre la vidéoprotection à l'ensemble de son territoire, avec actuellement 15 caméras opérationnelles.

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de la Délinquance, une instance partenariale chargée de définir et de piloter la stratégie territoriale de prévention et de tranquillité publique, la ville aspire à accélérer le déploiement de la vidéoprotection. L'objectif est de faire de cette technologie un outil, un support pour garantir la tranquillité des habitants d'Eybens.

Fort de son partenariat avec la Gendarmerie, Eybens a pris des mesures significatives pour répondre à cet enjeu, partagé par divers partenaires institutionnels. La municipalité a ainsi sollicité l'expertise d'un cabinet spécialisé. Cet accompagnement vise à réaliser un diagnostic approfondi et une analyse technique, facilitant ainsi l'élaboration d'un plan de déploiement pluriannuel.

La programmation pluriannuelle d'investissement traduit non seulement la volonté politique de la municipalité, mais aussi les résultats issus de ce travail de diagnostic approfondi. Enfin, la ville s'est engagée à s'inscrire sur la plateforme de cartographie métropolitaine de la vidéoprotection, dans le but de faciliter les enquêtes et les réquisitions des forces de l'ordre.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Dépenses prévisionnelles	92	50	50	192

Programme 6 : Ecole le Val

En 2023, dans le cadre du mandat, la ville a remboursé 180 000€ à Isère Aménagement correspondant à la demande de remboursement englobant les marchés soldés, les révisions de prix ainsi que les frais financiers qui ont été cumulé depuis le début de l'opération.

Au regard du réajustement de leurs montants, il restera pour solder définitivement cette opération à régler en 2024 la somme de 39 000€ à Isère Aménagement.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	Total
Dépenses prévisionnelles	39	39

b. L'enveloppe « courant »

En parallèle de l'enveloppe projet, une enveloppe "courant" annuelle est prévue pour 1,4M€ sur la période 2024-2026. Les dépenses récurrentes concernent les travaux de maintien et d'amélioration du patrimoine de la commune, le remplacement du matériel nécessaire au travail, le développement des outils numériques ainsi que tous les aménagements des espaces extérieurs.

Le montant de cette enveloppe avait été ajustée lors du ROB 2023 passant de 2M€ à 1,5M€ afin de l'adapter à la capacité à faire des services et en considérant que nous serons en mesure d'entretenir convenablement les équipements et le patrimoine de la commune, tout en améliorant la qualité du service public en les adaptant et en les modernisant.

Nous pourrions également réaliser les travaux nécessaires sur l'espace public pour garantir la sécurité, l'accessibilité et la préservation de l'environnement. En 2023, un important travail d'analyse a été mené afin de construire des programmes d'intervention cohérents à savoir sur le patrimoine bâti, les moyens généraux et l'aménagements de l'espace public/espaces verts.

Le montant de l'enveloppe « courant » a été de nouveau ajusté par rapport au ROB 2023.

En K€	2024	2025	2026	Total
ROB 2023	1 500	1 500	1 500	4 500
ROB 2024	1 677	1 463	1 314	4 454

Ainsi, l'enveloppe courant représente 4,2M€ sur la période 2024-2026 réparti par thématique suivantes :

En K€	2024	2025	2026	Total
Entretien et modernisation du patrimoine bâti	794	894	785	2 473
Renouvellement et modernisation des moyens généraux	658	450	410	1 160
Aménagements, travaux des espaces publics et espaces verts	183	79	79	341
Divers	43	40	40	108
Total	1 677	1 463	1 314	4 454

i. Entretien et Modernisation du patrimoine bâti

Un programme structuré en 4 opérations d'intervention :

- **Structurant** : il s'agit de travaux qui concernent l'état général du bâtiment (sa toiture, ses façades, ses menuiseries, son système de chauffage, d'alimentation en eau, ses sols ses murs intérieurs...), ainsi que les travaux d'amélioration de l'utilisation des équipements. L'ensemble de ces travaux permettent de garantir la pérennité dans le temps du bâtiment
- **Réglementaire** : il s'agit de travaux concernant la réglementation des ERP et ERT
- **Sécuritaire** : il s'agit de travaux concernant la sécurité des bâtiments (gestion des accès intérieurs et extérieurs, des interventions sur des parties des bâtiments évitant tout risque dangereux pour l'utilisateur (état d'un sol, d'une clôture...))
- **Accessibilité** : il s'agit de travaux nécessaires dans le cadre de la mise en conformité accessibilité des bâtiments (Agenda d'accessibilité programmé, Ad'ap)

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Opération structurant	598	709	600	1 745
Opération réglementaire	83	80	80	243
Opération sécurité	88	80	80	248
Opération accessibilité	25	25	25	88
Total	794	894	785	2 473

ii. Renouvellement et Modernisation des moyens généraux

Pour cette thématique de l'enveloppe courant, deux programmes d'intervention sont mis en évidence. D'abord, un 1^{er} programme d'investissement sur le renouvellements des équipements structuré autour de 5 opérations :

- **Matériel technique** :
- **Matériel spécialisé**
- **Mobilier interne**
- **Electroménager**
- **Signalétique et affichage**

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Opération matériel technique	325	170	130	625
Opération matériel spécialisé	70	70	70	210
Opération mobilier interne	60	60	60	180
Opération signalétique et affichage	24	30	30	84
Opération électroménager	20	20	20	60
Total	500	350	310	1 160

Ensuite, un 2^{ème} programme d'investissement sur la modernisation du système d'information autour de 2 opérations :

- **Acquisition logiciel**
- **Renouvellement matériel informatique**

En K€	2024	2025	2026	Total
Opération acquisition logiciel	129	70	70	357
Opération matériel informatique	28	30	30	88
Total	157	100	100	357

iii. Aménagement, travaux espaces publics et espaces verts

Cette 3^{ème} thématique de l'enveloppe courant est matérialisée par un programme d'investissement autour de 4 opérations d'intervention :

- **Jeux et mobiliers extérieurs**
- **Aménagement espaces publics**
- **Plan arbres**
- **Espaces verts**

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Opération jeux et mobilier urbain	78	24	24	126
Opération aménagement espace public	63	20	20	103
Opération arbres	26	20	20	66
Opération espaces verts	15	15	15	45
Total	183	79	79	341

iv. Divers

Cette dernière thématique de l'enveloppe courant concerne toutes les autres dépenses telles que les annonces légales. On y retrouve notamment la participation à l'Agence France Locale pendant 3 années pour 106K€.

Echéancier prévisionnel du programme

En K€	2024	2025	2026	Total
Participation Agence France Locale	36	35	35	106
Divers	6	5	5	16
Total	43	40	40	123

c. Synthèse de la PPI et besoin de financement

Ce sont ainsi **18,1M€** de dépenses d'équipement prévus sur la période 2024-2026 dont **9,3M€** inscrits en 2024 :

- **48%** consacrés aux projets de la transition énergétique

- **22%** consacrés **aux projets de la transition de l'espace public**
- **6%** consacrés **aux projets de constructions de nouveaux équipements bâti**
- **24%** consacrés **aux investissements courants** (dont 55% pour l'entretien du patrimoine bâti, 34% pour les moyens généraux et 8% pour les aménagements des espaces publics)

L'ensemble des besoins de financement des investissements s'établit ainsi :

Besoin financement en K€	2024	2025	2026	Total
Remboursement prévisionnel du capital d'emprunt	2 000	1 941	1 759	5 700
Dépenses équipement PPI	9 319	6 260	2 621	18 200
Total	11 319	8 201	4 380	23 900

3. Les sources de financement de l'investissement

a. L'autofinancement

Sur la base des orientations posées pour la section de fonctionnement, l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) qui mesure la capacité d'autofinancement est projetée ainsi :

En K€	2024	2025	2026	Total
Epargne brute budgétaire prévisionnelle	2 008	1 991	2 215	6 214

b. Le Fonds de Compensation de TVA

L'Etat rembourse les collectivités de la part de TVA payée par les collectivités sur leurs investissements

En K€	2024	2025	2026	Total
FCTVA prévisionnel	724	1 457	918	3 099

c. Les subventions d'investissement

Pour certains projets de la PPI ou investissement de maintenance, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés :

- La Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) de l'Etat
- La Dotation Territoriale (DT) et les dispositifs « Bonus » du Département de l'Isère
- Le Fonds Verts de l'Etat
- Le fonds chaleur auprès de l'ADEME
- Les aides spécifiques de l'Agence de l'eau et autres structures, fédérations...
- Les fonds de concours Métropolitain

A ce jour, voici la liste des dossiers d'aides entre ceux notifiés et ceux déposés en attente d'instruction dont les sommes indicatives :

En K€	Statut du dossier	Financier Dispositif	Montant indicatif aide	Echéancier indicatif appels de fonds		
				2024	2025	2026
Programme Le bourg						
Ecole Elémentaire	Notifié	Département / DT	425	225	200	-
Salle des fêtes	Notifié	Département / DT	185	129	56	-
Chaufferie	Notifié	Ademe / Fonds Chaleur	250	85	165	-
Programme Le Bourg	En attente	Etat/Fonds Vert	1 338*	-	663	663
		Etat/DSIL	1 317*			
Chaufferie	En attente	Département/Bonus rénovation énergétique	100	-	-	100
Programme Dojo	Notifié	Département / DT	205	-	205	
	En attente	Département/ Bonus rénovation énergétique	100	-	-	100
	En attente	Etat/Fonds Vert	312*	-	-	312
	En attente	Etat/DSIL	312*			
Programme Eclairage public	Notifié	Métropole/Fonds transition	60	60	-	-
	En attente	Etat/Fonds Vert	110	-	110	-
Désimpermeabilisation Espace Bel Air	En attente	Agence de l'eau	98	-	98	-
Extension de la Vidéoprotection	En attente	Etat/FIPD	100	-	-	100
		Région				
		Département				
Certificat d'économie d'énergie prévisionnel			300		-	300
Total			3 572	499	1 498	1 575

*Les dossier Le bourg et Dojo ont été déposés en 2023/2024 à la fois sur la DSIL et le fonds vert. Le co-financement est possible mais en pratique un seul dispositif est parfois retenu. Un montant moyen est appliqué

d. La gestion foncière optimisée

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire de 2022, le Conseil Municipal a le 20 mai 2021 accepté, par délibération, la proposition de la société Pluralis de racheter à la commune deux logements situés 10 rue Etienne de la Boétie et des baux à construction emportant des terrains d'assiette de l'ex ZAC des Ruires.

Le montant de cette cession s'élève à 2,9M€. Du fait d'un recours contentieux sur la délibération, cette cession n'a pas pu se concrétiser depuis. Cependant, considérant la solidité juridique de cette délibération, corroborée par le Conseil juridique de la ville, l'analyse de la jurisprudence et fort de la promesse de vente signée avec Pluralis, nous maintenons cette cession dans notre PPI en décalant sa réalisation sur l'exercice 2025.

En K€	2024	2025	2026	Total
Cession foncière		2 945		2 945

L'évaluation du besoin de financement net

Le besoin de financement brut s'élève donc à près de 24M€ :

Besoin financement prévisionnel en K€	2024	2025	2026	Total
Remboursement du capital d'emprunt	2 000	1 941	1 759	5 700
Dépenses équipement de la PPI	9 319	6 261	2 621	18 200
Total	11 247	8 152	4 369	23 900

Les moyens mobilisables sont estimés à près de 16M€ :

Moyens mobilisables prévisionnels en K€	2024	2025	2026	Total
Epargne brute budgétaire	2 008	1 991	2 215	6 214
FCTVA	724	1 457	918	3 099
Subventions totales	499	1 498	1 575	3 572
Cession		2 945		2 945
Total	3 231	7 879	4 594	15 830

Le besoin de financement prévisionnel net s'établi par conséquent à 8M€ et la collectivité devra recourir à l'emprunt pour couvrir ce besoin. La stratégie et la répartition prévisionnelle du recours à l'emprunt est décrit ci-après.

e. La mobilisation des nouveaux emprunts

La commune pilotera sa trésorerie de manière optimisée en conservant un fonds de roulement à 30 jours de charges réelles de fonctionnement soit 1,5M€.

Le montant total d'emprunt à souscrire (8M€) correspond à l'hypothèse de la réalisation complète des dépenses d'investissement affichées sur la période 2024-2026.

En K€	2024	2025	2026	Total
Montant prévisionnel des emprunts à souscrire	7 760	312	-	8 072

4. La situation de l'endettement au 1^{er} janvier 2024 et évolution de la dette

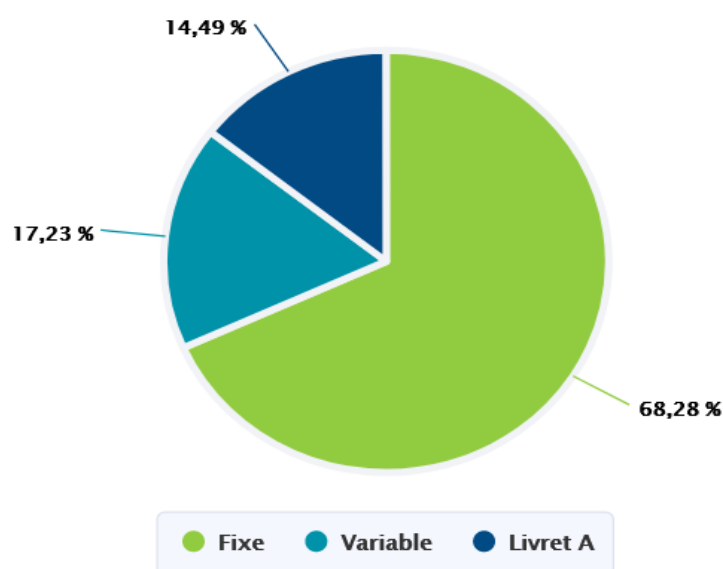
Avec le recours à l'emprunt nouveau évalué à environ 7,8M€, le stock de dette sera, fin 2026, inférieur à celui de la fin du mandat précédent soit environ 16M€.

a. La dette propre de la Ville

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû (CRD) de la dette antérieure s'établissait à 11,8M€. Le remboursement en capital opéré en 2023 est arrêté à 1,9M€. L'exercice 2023 a fait l'objet du 2^{ème} versement de 0,8M€ de l'emprunt Banque Postale contracté en 2022 (1,8M€) et d'un nouvel emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour un montant de 1,01M€. Soit un total d'encaissement de nouveaux emprunts à 1,8M€. En intégrant ce montant d'encaissement nouveau, le CRD au 31/12/2023 s'établi à **11,7M€**.

L'ensemble de la dette est constitué de la manière suivante :

Dette par type de risque

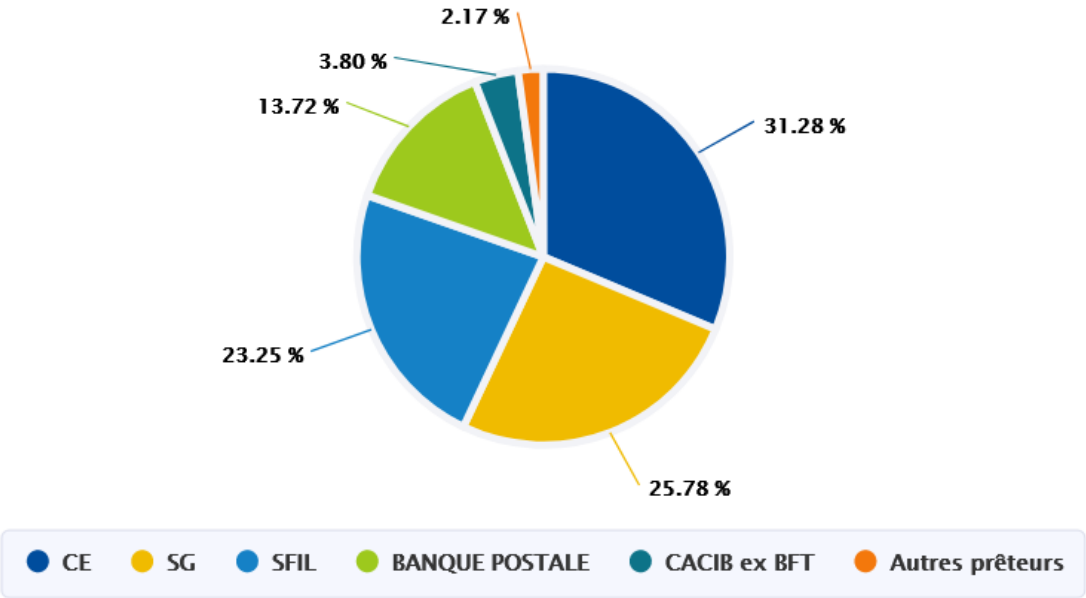


En 2024, la commune détiendra 22 lignes d'encours orienté à 66% à taux fixe et 34% à taux variables (EURIBOR 3 mois, 12 mois et TAM). La ville ne détenant plus d'emprunts à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

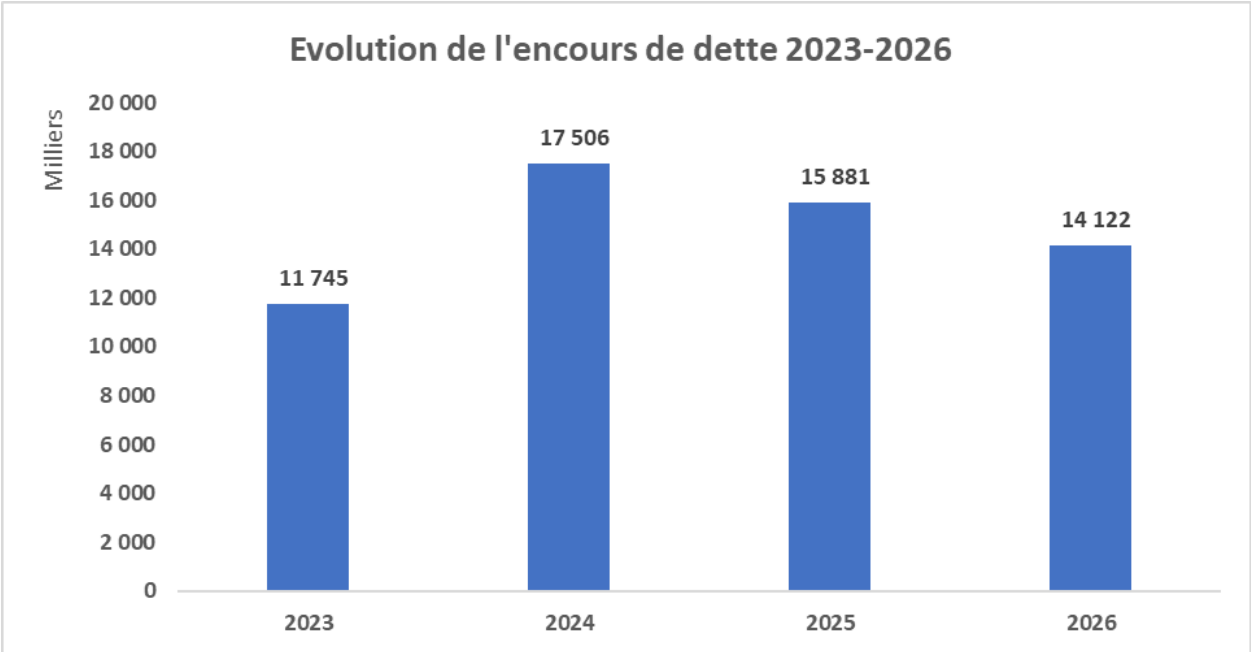
Le taux moyen payé est estimé à 2,98% en 2024 contre 3,16% constaté en 2023. La baisse faciale du taux moyen s'explique notamment par la qualité des souscriptions du nouvel emprunt 2023.

L'encours est réparti de manière équilibrée entre 7 prêteurs dont les dominants sont la Caisse d'Épargne à 31% suivi de la Société Générale à 26% puis la Société de Financement Local à 22% et la Banque Postale à 14%.

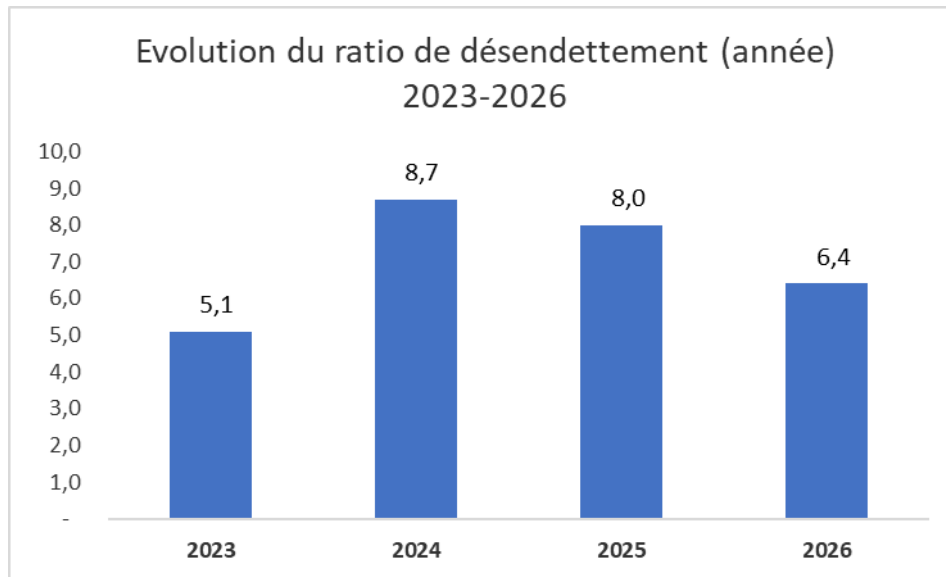
Répartition par prêteur



En intégrant les emprunts nouveaux à souscrire, l'encours de dette évoluera ainsi :

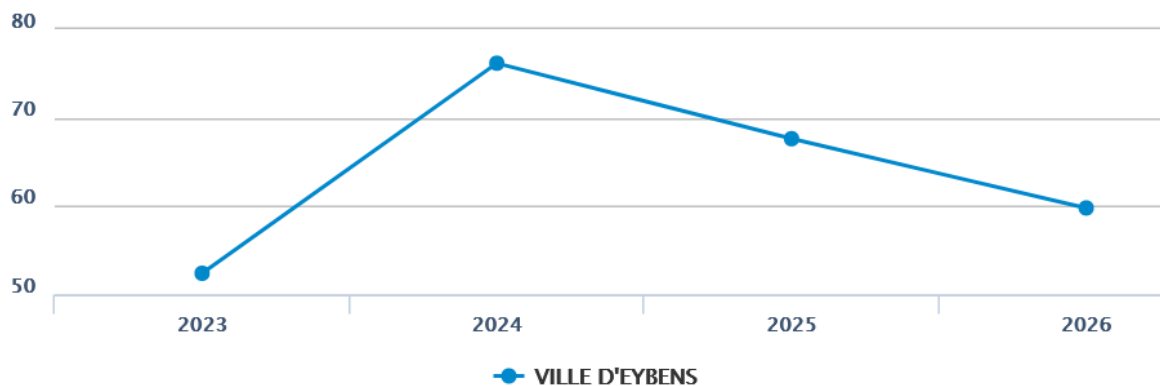


La capacité de désendettement (CRD /épargne brute) exprimée en année demeure dans des niveaux acceptables, notamment en fin de mandat.



Enfin, le taux d'endettement (CRD/RRF) s'établi à 60% fin 2026, en conformité avec l'impératif que nous nous sommes fixés (<70%) et inférieur à celui de 2019 (74%).

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement



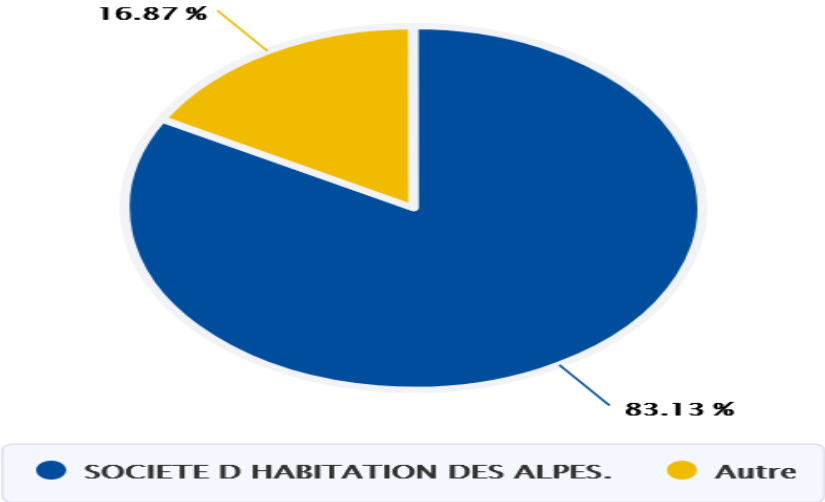
b. La dette garantie de la Ville

La ville d'Eybens reste garante des contrats signés avec les bailleurs sociaux à une date antérieure au transfert de cette compétence à la Métropole de Grenoble.

En 2024, l'encours garanti est de 4,4M€, l'annuité garantie représente 0,4M€ pour 19 produits bancaires et 6 bénéficiaires. Le principal bénéficiaire est la Société d'habitation des Alpes pour 82% de l'encours garanti. Le principal prêteur concerné est la SFIL.

La répartition de l'encours garanti par famille de bénéficiaires est la suivante :

Répartition par bénéficiaire



IV. Conclusion

Par ce rapport d'orientation budgétaire, la ville d'Eybens montre sa résilience budgétaire dans un contexte d'augmentation des charges dues à l'inflation. Cette résilience nous permet de tenir le cap fixé dans les précédents rapports d'orientation budgétaire sans augmenter la part communale des impôts locaux. Ainsi, nous faisons le choix de protéger le pouvoir d'achat des contribuables et notamment les habitants, qui comme la commune, sont durement frappés par l'inflation dans leur quotidien. Si cela a un coût, nous parvenons toutefois à nous y engager en maintenant l'objectif de désendettement de la commune à l'échelle du mandat.

En somme, nous présentons dans ce rapport d'orientation budgétaire non pas une politique de rigueur budgétaire mais une politique rigoureuse, qui préserve de 2024 à 2026 les capacités financières de la commune pour maintenir durablement un haut niveau de service pour les Eybinois.

Plus que jamais, le service public communal doit être à la hauteur des crises auxquelles nous faisons face à la fois en accompagnant les Eybinois tout au long de leur vie, tout en créant du lien social. Ces liens, qu'il nous faut chérir à l'heure alors qu'il apparaît primordial de lutter contre la propagation, dans notre société, du sentiment de défiance qu'ont les citoyens les uns envers les autres. Un tel défi nécessite forcément de préserver les liens humains entre la commune et ses habitants, pour qu'Eybens soit cette ville où l'on a plaisir à échanger ensemble, que ce soit au sein des instances citoyennes, d'un temps festif, d'une activité de la Maison des habitants ou en prenant le temps de remercier les agents qui rendent notre ville plus agréable, plus belle ou plus sûre. Cette ambition repose sur l'humain. Pour nous assurer de maintenir ce niveau de service sur le temps long, il nous faut maîtriser le budget pour demain. Conscient qu'une baisse du budget de fonctionnement aboutirait mécaniquement à une baisse du niveau de service à Eybens. Or, un haut de niveau de service est une condition nécessaire pour qu'Eybens reste cette commune dynamique aussi bien d'un point de vue associatif, sportif, éducatif, culturel... Au vu de la crise inflationniste qui frappe particulièrement les plus fragiles, la ville d'Eybens a rehaussé la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Social

Une ville où il fait bon vivre, c'est aussi une ville qui investit en son avenir. Un avenir qui sera marqué par les crises écologiques qui touchent notre territoire et le toucheront encore davantage demain. Ces défis nous obligent à poursuivre notre ambitieux plan pluriannuel d'investissement afin d'amplifier la qualité de vie à Eybens tout en amorçant les transitions. C'est ce qui a poussé la commune à amorcer les grands projets de rénovations thermiques et esthétique qui vous ont été présentés dans ce document. L'objectif est de faire des économies d'énergie et donc d'argent public et d'améliorer le confort et la convivialité de ces lieux pour les usagers, (on citera des projets tels que de rénovation de la salle des fêtes et de l'école élémentaire et maternelle du Bourg et du Dojo).

A cela s'ajoute notamment le projet de Maison de santé dans l'ancienne Maison des associations qui nous permet de répondre à l'un des grands enjeux de notre époque, le manque de professionnels de santé partout en France et a fortiori à Eybens. Pour développer cette ville où il fait bon vivre, il nous faut aussi réinvestir des lieux de convivialité et des

traversées agréables en donnant toute la place aux déplacements doux et en les végétalisant. C'est le sens des projets de réaménagement de l'avenue Jean Jaurès, de l'espace Bel Air, de l'allée du Gerbier/Gève, de l'écoquartier du Val, des places Fontenelle et Lionel Terray...). Dans une logique d'apaisement, certains espaces de vie verront également le développement du réseau de caméras de vidéoprotection, qui est un outil complémentaire, mais non-suffisant pour assurer la tranquillité de nos citoyens. Car tous ces investissements ont une même finalité, celle d'améliorer la vie des Eybinois et Eybinoises en assurant la pérennité du monde de demain aussi bien d'un point de vue écologique, social que financier.

Ce rapport 2024 apporte les éléments financiers pour la période 2024-2026 avec les éléments de contexte de fin 2023. Il traduit la capacité de la ville à poursuivre son engagement dans une transition durable solidaire.